



LES NEWS DU BÉLIER



BULLETIN MUNICIPAL
février 2020



La Clusaz

Haute Savoie - France



TRIBUNE LIBRE

La parole reste ouverte aux lecteurs. Cette tribune libre étant pour vous, vous pouvez nous adresser vos éditos pour publications dans le prochain bulletin.



LE MOT DU MAIRE



sommaire



Cher(e)s Ami(e)s

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre bulletin municipal annuel. Lisez-le attentivement, il est le reflet de la vie de notre commune. Vous pourrez apprécier les travaux du conseil ainsi que les décisions prises et exécutées par une équipe de collaborateurs passionnés et efficaces.

Il relate également les activités de toutes les associations qui assurent un énorme travail bénévole auprès de nos habitants. Sans elles, les liens qui unissent les habitants de notre commune entre eux seraient inexistantes et la douceur de vivre que nous apprécions dans notre village serait bien terne. Il faut remercier toutes ces personnes pour leur dévouement.

Nous avons eu un début de saison que je qualifierais d'acceptable, la neige était au rendez-vous présageant une saison normale. Mais attention, notre système économique est fragile. Le réchauffement climatique est bien là, et si plusieurs théories s'opposent sur la manière de penser l'avenir, la seule qui devra être retenue, sans vouloir tout révolutionner, sera de croire que notre modèle économique basé sur le ski a encore de belles années devant lui. Il devra, à l'avenir, financer le développement quatre saisons, et n'oublions pas la citation : "Si le ski est fini, sans le ski tout est fini".

A l'avenir, les terrains constructibles devenant de plus en plus rares devront servir l'intérêt général avant l'intérêt privé, sachant que les deux peuvent être compatibles. Nous avons suffisamment de volets fermés, il est inutile d'en construire d'autres. Au contraire, gardons ces terrains pour construire des lits marchands en créant, si possible, des unités de grande capacité. Tant pis pour les promoteurs.

Cher(e)s ami(e)s, c'est avec une certaine émotion que je rédige cet éditorial puisque c'est le dernier de cette mandature et pour moi-même puisque j'ai décidé de me retirer.

Je vous remercie de votre confiance et du soutien que vous m'avez accordé pendant ces douze années passées à la tête de cette belle commune. Je m'en vais heureux et fier du travail réalisé. Je pense avoir démontré que la défense de l'intérêt public aura été, tout au long de ces années, le fil rouge de mon action.

Il reste beaucoup d'idées, beaucoup de projets dans les dossiers de la mairie. Ils sont à la disposition de la nouvelle équipe, si elle le désire.

Je souhaite à la future équipe municipale, au personnel communal, et vous tous cher(e)s ami(e)s, toute la réussite que vous méritez et que vous puissiez poursuivre un développement harmonieux de notre village en respectant la nature et en vous respectant les uns et les autres.

Nos anciens nous ont montré le chemin, nous avons suivi leur exemple, nous n'avons, vous n'avez, de conseils à recevoir de personne.

A tous, je vous dis : "ARVI PA"

Le Maire, André VITTOZ

Finances	2 - 3
Dossier environnement	4 - 13
Habitat - Logement	14 - 15
Au fil des âges	16 - 17
Au fil des travaux	18
Sécurité des pistes	19
Urbanisme	20 - 21
Tourisme	22 - 25
Sports	26 - 29
Au fil des évènements	30
Rétrospective	31
Les services de la commune	32 - 35
Histoire	36 - 37
Associations	38 - 45
Infos pratiques	46 - 48
Etat civil	49 - 50
Hommage	51
Dernière minute	52



FINANCES

Une gestion saine qui permet d'afficher de l'ambition

Tout en participant à la réduction des déficits publics nationaux, la Commune de La Clusaz a réussi à préserver la santé de ses finances locales. Ceci a été rendu possible grâce à la baisse de son niveau d'endettement et à d'importants efforts de gestion. Grâce à cette rigueur, la collectivité continue d'afficher le cap : garder des marges de manœuvre pour l'avenir, sans augmenter les impôts locaux. Une ambition en faveur de notre village, de ses habitants, de son économie et de son environnement.

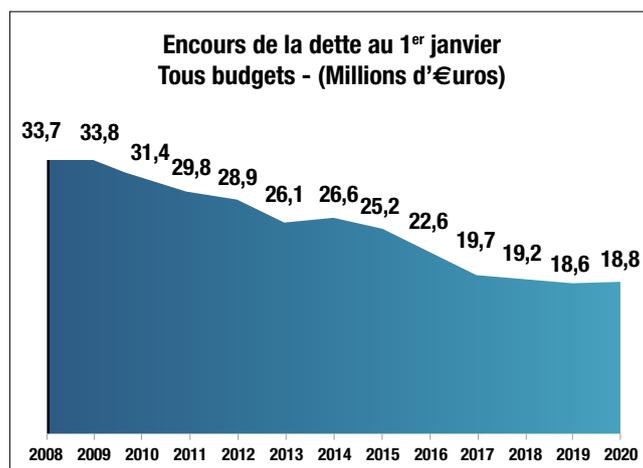
La maîtrise de l'endettement : une stratégie pour les générations futures

Alors que le niveau moyen de l'endettement des communes de moins de 2 000 habitants en France est de 615 € / habitant, celui de La Clusaz affiche des ratios exorbitants : 5 138 € / habitant*. Ce ratio va jusqu'à atteindre 10 147 € / habitant** si l'on tient compte de l'endettement réalisé sur les budgets annexes pour le domaine skiable, les parkings, les alpages etc.

Cette situation pourrait sembler inquiétante si La Clusaz n'était pas une destination touristique importante et bien gérée. Car effectivement ces ratios s'expliquent naturellement par le niveau des investissements qui sont nécessaires à l'aménagement du territoire de La Clusaz pour organiser la vie locale, pour assurer les conditions d'un développement économique qui profite aux acteurs locaux et, bien sûr, pour préserver la richesse du patrimoine naturel et paysager.

Le niveau des investissements réalisés depuis 2010 rappelle que la Commune a toujours développé son territoire de manière équilibrée et soutenue.

Ces investissements ont été réalisés tout en désendettant la Commune de La Clusaz. Cette situation a été possible grâce à la rigueur du suivi des budgets municipaux, ainsi qu'à la stratégie de coconstruction menée avec la Satelec et O des Aravis, en transversalité avec l'Office de Tourisme. En 2020, malgré le niveau des investissements réalisés, la dette de la Commune a diminué de 44,24 % depuis 2008 :



*Base dette au 01/01/2018 budget principal + population INSEE 1 831
**Base tous budgets au 31/12/2019

LES INVESTISSEMENTS TOUS BUDGETS

**58.8 €
MILLIONS**
2010/2020

**9.3 €
MILLIONS**
SUR 2020

Investissements réalisés par la Commune sur le budget principal et les budgets annexes depuis 2010 et intégrant les prévisions budgétaires 2020

LA DETTE TOUS BUDGETS

EMPRUNTS REMBOURSÉS
2010/2020

**-42.2 €
MILLIONS**

NOUVEAUX EMPRUNTS
2010/2020

**+25.8 €
MILLIONS**

**10 147 €
HABITANTS**

DESENDETTEMENT

**-16.3 €
MILLIONS**

Source : Fiche AEF de la DGFiP du 30/11/2019 - sur la gestion 2018

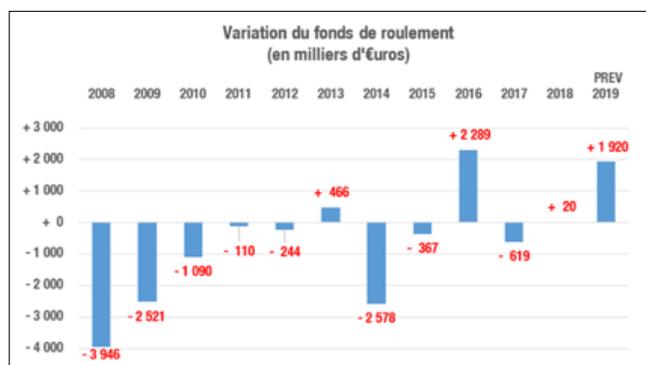


FINANCES

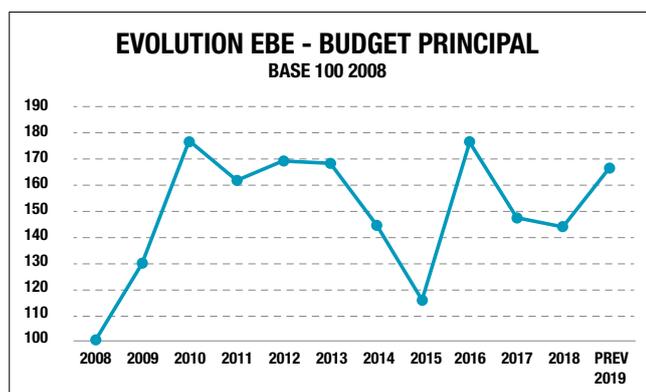
Une gestion rigoureuse

La baisse de l'endettement de la Commune a été rendue possible grâce à une gestion rigoureuse des budgets, se traduisant par une amélioration du fonds de roulement et un gros travail pour maintenir l'Excédent Brut d'Exploitation du budget principal. Ces ratios, très techniques pour les non-initiés, sont au cœur de la stratégie financière de la collectivité. Nous avons souhaité vous présenter leur évolution depuis 2008.

Le fonds de roulement : il mesure les ressources dont la collectivité dispose à moyen et long terme (hors ressource courante) pour financer ses activités et ses projets. Cet "excédent" permet de se projeter vers l'avenir.



L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est la différence entre les produits courants et les charges courantes, dont on retire le résultat financier (essentiellement les charges financières, c'est à dire les intérêts des emprunts). Il permet de vérifier la capacité de la Commune à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de sa dette. En synthèse : l'EBE permet de mesurer la capacité de la Commune à rembourser sa dette et autofinancer les investissements. Son évolution depuis 2008 s'est heurtée à l'augmentation des prélèvements réalisés par l'Etat, qui est préoccupante pour l'avenir.

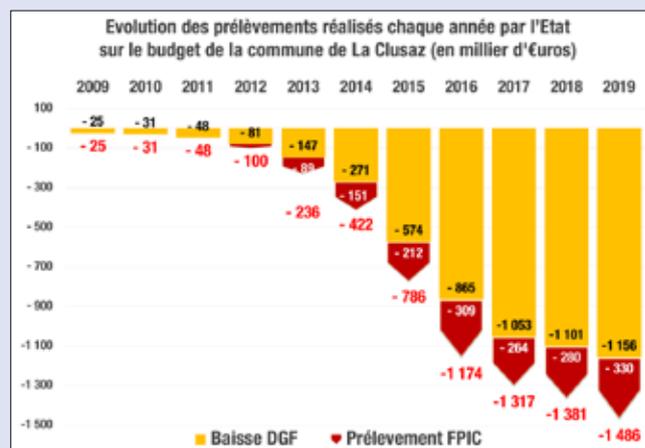


L'avenir des collectivités, entre solidarité nationale et perte d'autonomie locale

La dette publique en France s'est établie à la fin du mois de septembre 2019 à 100,4 % du produit intérieur brut (PIB), soit 2 415 milliards d'euros. Cette dette est principalement constituée par la dette de l'Etat qui, chaque année, vote son budget en déficit, contrairement aux collectivités territoriales. Pour résorber cette dette, tous les gouvernements en place depuis 2007 ont demandé aux collectivités de participer à la réduction des déficits publics. Ceci a permis à l'Etat de redresser sa situation mais a mis à mal l'autonomie financière des collectivités territoriales, inscrite pourtant dans la Constitution Française.

Réforme de la Taxe Professionnelle, diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), mise en place du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) puis réforme de la Taxe d'Habitation : l'Etat utilise les ressources des territoires pour financer sa stratégie nationale. Ce sont autant de coups de frein portés au maintien des services publics locaux et au modèle des territoires de montagne supports de stations de tourisme. Cette tendance s'est accélérée à partir de 2014. Alors qu'en 2008, la Commune percevait 2,2 millions d'euros de DGF pour équilibrer son budget et financer la vie locale, elle n'a pu compter que sur 850 000 € en 2019.

Dans le même temps, l'Etat est venu reprendre une partie de cette dotation pour la distribuer à d'autres territoires par l'intermédiaire du FPIC. En 2012, le montant prélevé sur la DGF était de 19 268 € et a atteint 329 930 € en 2019 ! A l'avenir, pour pouvoir relever les enjeux du développement durable, du maintien des habitants sur notre territoire et de l'adaptation de notre modèle économique, cela va nécessiter de ne plus compter sur les dotations de l'Etat pour équilibrer les budgets communaux. C'est un challenge important qu'il faudra relever.



Un développement durable et soutenable



LES INITIATIVES CONCRÈTES

“LA CLUSAZ S’ENGAGE”

👉 AU PÔLE PETITE ENFANCE

Dès leur plus jeune âge, nos petits administrés participent à l’effort commun pour l’environnement avec l’utilisation de sur-chaussures lavables, de serviettes et de gants lavables pour les changes des enfants et de couches biologiques.

👉 AUX ESPACES VERTS

Pour les plantations en pleine terre, le service Espaces verts de la Commune n’utilise pas de produits phytosanitaires (désherbants, insecticides, fongicides...) et privilégie l’usage d’engrais organique.

Un gros effort a été également mené sur l’arrosage automatique qui permet d’éviter la surconsommation et le gaspillage d’eau.

Rappel : les bacs à fleurs ne sont pas des cendriers !

👉 SUR LES PISTES

Pour la re-végétalisation ou la simple végétalisation, **le service des pistes n’utilise pas de produits phytosanitaires.** Le seul engrais organo-minéral utilisé est nécessaire à l’apport des éléments nutritifs indispensables au développement des végétaux. En effet, végétaliser un terrain comme Balme, par exemple, qui, de par nature, ne permet pas la végétalisation, nécessite une part assez conséquente en Azote/Phosphore et Potassium. Le phosphore et le potassium de cet engrais proviennent d’une source organique, donc naturelle, mais l’azote est apporté à 75% par des composés minéraux.

👉 A L’ESPACE AQUATIQUE

Les travaux engagés à l’Espace Aquatique (plus de détails en page 8) ont pour objectif d’atteindre la performance énergétique prévisionnelle :

- **une consommation d’énergie divisée par 2,5** : de 4 411 à 1 583 kW / m² de plan d’eau
- **des émissions de Co2 divisées par 4** : de 727 à 136 tonnes de Co² par an

Nous aurons alors démontré l’intérêt novateur de nos choix

technologiques en milieu montagnard, participé pleinement aux objectifs nationaux de réduction des émissions de CO₂, atteint le niveau de performance énergétique visé pour les nouvelles constructions de piscines et ouvert la voie vers la suite des transformations envisagées de l’Espace Aquatique des Aravis (sans fermeture de l’établissement) :

- Phase Valorisation (transformations d’espaces existants)
- Phase Extensions (création de nouvelles surfaces de plancher).

👉 COVOITURAGE

La municipalité réfléchit à un plan global pour La Clusaz pour faire évoluer les usages de la mobilité tout en maintenant l’accessibilité du village.

Il s’agit d’expérimenter de nouveaux outils pour développer l’attractivité de la station (vis-à-vis des clients et des employés) tout en répondant aux enjeux de la transition énergétique et du changement climatique.

Le but étant d’optimiser les places dans les parkings souterrains et de diminuer le flux de véhicules dans la station, l’accent est mis sur l’adaptation des offres aux usages et sur l’incitation au covoiturage pour accéder au village.

Pour inciter à la pratique du covoiturage, les collaborateurs de la station peuvent s’appuyer sur l’utilisation de l’**application Mov’ici**. En effet, La Clusaz a décidé de créer une communauté sur le site Mov’ici Auvergne-Rhône-Alpes, initié par une autorité organisatrice de transport, qui propose une solution sans faire porter aux usagers des frais de mise en relation.

Ce que propose Mov’ici :

- une application mobile qui permet d’accéder facilement au site et qui propose du covoiturage en temps réel : chaque passager ou conducteur peut voir instantanément les covoitureurs possibles sur son trajet et se mettre en contact avec eux ;
- une communauté La Clusaz qui permet de mettre en relation les covoitureurs locaux ;
- la possibilité donnée au conducteur d’appliquer, ou de ne pas appliquer, des frais kilométriques aux covoitureurs ;

Les passagers covoitureurs sont couverts par l'assurance Responsabilité Civile du conducteur. L'application ne fournit pas d'assurance.

En septembre 2019, le site comptait plus de 58 000 inscrits dont 1 500 utilisateurs actifs.

Du côté des skieurs, la pratique du covoiturage va être incitée avec notamment l'instauration de places réservées sur le parking de Balme les jours d'affluence, la communication autour de la communauté Mov'ici et l'encouragement à utiliser les transports en commun (vente en ligne combinée forfaits + bus).

De plus, les horaires des **navettes interstations** ont été adaptés par le SIMA pour permettre une arrivée à La Clusaz dès 8h15 (notamment pour les travailleurs aux trajets pendulaires).

📍 ACCÈS À LA STATION

Grâce à sa situation privilégiée, La Clusaz est un village naturellement connecté à Annecy, Genève et Lyon. L'attractivité de notre territoire et la proximité de grands pôles urbains contribuent néanmoins à alimenter la circulation routière dans les Aravis. Face à l'augmentation des gaz à effet de serre et à la congestion de nos routes, nous devons revoir notre approche de l'accessibilité de la station.

Quelles sont les causes ?

Tout d'abord, avec l'augmentation de la population et des emplois dans les Vallées de Thônes, les flux routiers quotidiens augmentent régulièrement entre les Aravis et Annecy. C'est ce qu'on appelle les flux pendulaires :

ils sont visibles le matin et le soir, mais ont tendance à se rallonger sur toute la journée. Ces déplacements pendulaires sont régulièrement affectés durant la saison hivernale par les déplacements de la clientèle locale qui vient skier à la journée. Ces flux, combinés aux arrivées de nos hôtes en séjour à La Clusaz, pendant les vacances scolaires, contribuent à saturer les voies d'accès de la station et à congestionner notre village.

Comment aider notre communauté à trouver des solutions ?

L'essor du covoiturage pourrait nous aider à mieux partager la route. Mais, malgré les innovations, il ne peut pas répondre à tous les besoins de tous les usagers. C'est pourquoi, nous avons décidé de proposer à notre clientèle de skieurs un nouveau produit cet hiver. Il permet à nos clients d'acheter leur forfait de ski et de bénéficier gratuitement d'une place de bus depuis Annecy, Thônes, La Roche sur Foron, Saint Pierre en Faucigny et Entremont. Accessible depuis le nouveau système de vente en ligne de la SATELC, sur un ordinateur ou un smartphone, les clients ont désormais la possibilité de venir facilement et gratuitement en bus à La Clusaz pour skier les week-ends ! C'est un pari pour La Clusaz et sa communauté. La station a décidé de s'engager et de proposer des gestes forts pour aider la clientèle à faire évoluer ses usages. Nous espérons que, grâce à cette expérimentation, nos clients sauront s'engager avec nous. L'enjeu est d'agir ensemble pour la préservation de notre cadre de vie et pour la limitation des gaz à effet de serre qui contribuent, aussi, au réchauffement climatique. Nous comptons sur chacun pour promouvoir ces évolutions.

Installation d'une borne électrique aux abords du Lac des Confins

Afin de faciliter la préparation et l'organisation du Défi Foly, la commune de La Clusaz a installé, avant l'arrivée de la neige, une borne électrique à proximité immédiate du lieu de l'évènement.

Cette dernière permettra, entre autre, de ne plus utiliser de groupe électrogène à moteur thermique et ainsi de limiter notre impact sur l'environnement.

Ce branchement, permettra bien évidemment à l'avenir d'envisager d'autres évènements sur ce site exceptionnel.

Montant des travaux : 7 175 € HT (GUIDON TP : 3 425 € HT et RET : 3 750 € HT)

Green Génération ON NE LES ARRÊTE PLUS !

Cerise, Rose, Louise et Maje sont toujours super actives ! Entre la fabrication de 2 500 sacs à pain pour diminuer l'utilisation des sacs en papier avec l'aide précieuse de l'Amie Gourmande et du 8 à 8 de La Clusaz qui les distribuent et la relance de la production de 4 000 cendriers de poche avec le partenariat du Schuss, de l'Atelier des Belettes, du Chalet des Joux, de Pizz'Avalanche, Café Bunna, Grégoire Desnoulez et la Satelc, vous ne passerez pas à côté de leurs actions écoresponsables, cet hiver.

Malgré tout, ces quatre jeunes filles espèrent trouver de nouveaux sponsors pour fabriquer encore plus de cendriers, car ne l'oublions pas : il y a toujours trop de mégots et ceux-ci polluent plus que le plastique dans les océans !



Côté médias, elles passeront bientôt dans Activ Mag, sur BFM TV et sur TF1, toujours pour faire passer leur message positif et informer sur la nécessité de protéger notre planète et d'arrêter de polluer.

Elles espèrent de tout cœur rencontrer Pierre Rhabi en janvier lors de sa venue aux Sommets du Digital.

Enfin, elles ont toujours de nombreux projets en tête, comme la diffusion d'un nouveau film informatif avec éco-gestes au cinéma ainsi qu'un partenariat avec Ô des Aravis pour la réalisation d'un film sur le chemin de l'eau et la conception d'un guide d'éco-gestes distribué avec la prochaine facture pour diminuer la consommation d'eau.



Mais ce n'est pas fini car elles ont encore plein d'idées : elles aimeraient, par exemple, faire une suite d'épisodes informatifs, comme une série, avec les initiatives positives d'ici et d'ailleurs. Ces films pourraient être diffusés notamment dans les écoles. Mais pour réaliser ces projets, il leur faut trouver du budget...

A la Clusaz, on recycle

A l'initiative de l'association de jumelage La Clusaz - Aravis / Pama - Kompienga, depuis de nombreuses années, une équipe de bénévoles reçoit, tous les premiers lundis de chaque mois, au vestiaire sous l'église, des vêtements et des objets, propres et en bon état, pour leur offrir une seconde vie.

Ces vêtements, pour le plus grand nombre, sont mis à disposition :

- de l'association "Alpabi" qui, en recyclant ces dons, crée et soutient de nombreux emplois auprès de personnes en difficulté,

- de la Croix Rouge (couvertures, anoraks),
- du Secours Populaire,
- du Burkina
- ainsi qu'à ceux qui nous font appel pour équiper en période de froid des familles dans le besoin.

Les objets reçus sont triés et vendus lors de vide-greniers, ce qui permet de soutenir la scolarité des enfants dans les écoles isolées de la région de Pama (dans la cadre du jumelage).

Vos dons sont donc les bienvenus et ils sont consciencieusement redistribués.

L'EAU : UN BIEN PRÉCIEUX

En 2018, la France était victime d'une sécheresse inédite. Bien que cette année, les précipitations aient été régulières et habituelles à La Clusaz, deux épisodes de canicules ont à nouveau frappé le pays. Le changement climatique nous rappelle les enjeux autour de l'eau en montagne qui doivent plus que jamais être pris en considération.

Il y a un an, La Clusaz avait dû faire face à un déficit de précipitation du mois d'avril au mois de décembre 2018, avec des températures anormalement élevées. Face à cette situation, la concertation de tous les acteurs avait permis de concilier tous les usages. C'est la force de notre communauté que de savoir être solidaire et agile. Alors que les territoires de montagne comptaient jusqu'alors sur une abondante régularité des précipitations, désormais c'est la gouvernance de l'eau qui va être la réponse aux questions que pose le changement climatique.

C'est la force de notre communauté que de savoir être solidaire et agile.

À La Clusaz, la gouvernance de l'eau est pilotée par la Commune. C'est désormais un exemple de gouvernance territoriale de l'eau qui doit nous permettre de répondre aux grands équilibres du territoire :

L'eau : une source vitale pour l'environnement
La Clusaz, située en tête de bassin versant, donne naissance aux ruisseaux du Nom et du Nant du Var, un environnement fragile qu'il faut savoir préserver par prélèvements responsables. Ces prélèvements sont effectués en responsabilité pour les différents usages de l'eau dans le respect absolu du milieu.

L'eau : au service de l'économie locale
Dans un secteur touristique, l'eau doit pouvoir permettre l'accueil des clients, une certaine skiabilité du domaine, mais également le maintien de l'activité agropastorale particulièrement exposée à la sécheresse.

L'eau : un enjeu technique et technologique
Face aux variations saisonnières de la demande, il est indispensable de garantir la qualité et la quantité en toute saison, améliorer continuellement les rendements des réseaux. Ceci se traduit par la modernisation des ouvrages et des réseaux pour accroître la performance de gestion, tout en envisageant dès à présent les infrastructures de demain

La gestion de l'eau en montagne doit pouvoir être durable afin de permettre la conciliation des usages. Voilà le défi posé par le changement climatique

Fortes de cette concertation, la SPL O des Aravis et les communes du massif ont adopté ensemble un schéma directeur du petit cycle de l'eau et l'ont présenté au Préfet de la Haute-Savoie le 24 juillet 2019. Ce schéma prévoit un dispositif complet et cohérent d'investissements à l'échelle du bassin versant sur l'ensemble des points de gestion de la ressource globale en eau, avec des réseaux communaux modernisés et interconnectés ou des retenues collinaires à des fins humaines.



À La Clusaz, la vision globale des enjeux du territoire a conduit aux lancements des démarches préalables à la création d'une retenue d'altitude à usage mixte. Cette dernière, d'un volume de 148 000 m³, permettra à la fois d'assurer durablement les besoins en eau pour la consommation humaine et agricole mais également de répondre aux besoins liés à la production de neige de culture permettant de soutenir le modèle économique de la station.

A ce jour, le dossier est en cours d'élaboration avec les services de l'Etat (Préfecture, DDT 74, DREAL...). Au-delà de notre commune et de la réalisation de cet ouvrage, c'est vers une gestion territoriale de l'eau et une interconnexion des réseaux à l'échelle locale que l'on s'oriente. La gestion de l'eau en montagne doit pouvoir être durable afin de permettre la conciliation des usages. Voilà le défi posé par le changement climatique.



L'Espace Aquatique en pleine transition

Pour fêter ses 50 ans, l'Espace Aquatique est en pleine transition. Comme nous l'avons indiqué à nos lecteurs dans le feuillet d'information du mois de juillet 2019 (téléchargeable sur www.laclusaz.org), la Commune a décidé de s'engager pour moderniser l'équipement et réduire ainsi son empreinte carbone. Il sera ensuite envisagé une restructuration des espaces, afin de s'adapter aux évolutions des usages tout en s'appuyant sur l'identité et les valeurs de La Clusaz. La première phase des travaux s'est achevée en décembre 2019.

Elle a consisté en quatre grandes réalisations :

1. Ajout d'un réseau de chaleur alimenté par deux pompes à chaleur Air/Eau (PAC) de technologie française (Veotherm- Lyon)

Ces deux pompes prennent de l'**air froid** pour en faire de l'**eau chaude** avec laquelle nous assurons les besoins de l'établissement en :

- primaire de chauffage pour tous les bassins,
- primaire de chauffage pour le bâtiment (CTA, planchers chauffants),
- production d'eau chaude Sanitaire (ECS) pour les douches et lavabos,
- déshumidification de l'air des bassins intérieurs pour plus de confort thermique vers les usagers.

La grosse PAC (V270) dispose aussi d'une capacité de stockage de 192 kW par Matériaux Changement de Phases afin de pouvoir chauffer sans consommer d'électricité.

Pour donner un ordre de grandeur, les performances attendues des deux PAC cumulées sont :

- 240 kW par -15°C (COP 2,61)
- 314 kW par -5°C (COP 2,96)
- 380 kW par +10°C (COP 3,85)



Les pompes à chaleur

2. Étanchéité du bassin principal extérieur

Il en avait bien besoin : après 21 ans de bons et loyaux services, les carrelages étaient devenus poreux et les joints souvent inexistantes, ce qui entraînait des fuites (pertes non contrôlées) ; car, si nous avons obligation d'apporter constamment de l'eau neuve dans nos bassins, nous préférons le faire de façon contrôlée et ce d'autant plus que nous sommes équipés d'un système de récupération des calories sur l'eau extraite, comme une VMC double flux mais sur l'eau des bassins.

Cette magnifique réalisation a été l'occasion d'un chantier alliant nos agents techniques à un artisan maîtrisant ce procédé et sa mise en œuvre. Cette équipe de 4 à 5 personnes a posé 2 454 m² d'enduit (3 couches) en 22 jours de travail.

Le procédé retenu (Basecrete France) présente plusieurs avantages :

- adhérent aux carrelages existants : non destructif donc pas de coût ou de temps de démolition,
- réparable en 48 heures et par nos équipes : possibilité de travailler aux coupures techniques,
- anti-dérapant mais pas abrasif.

En maîtrisant nos consommations, nous préservons notre ressource commune en eau.

3. Remplacement des trois principales Centrales de Traitement d'Air (CTA)

Elles ont pour but de chauffer l'air des volumes des bassins intérieurs, des vestiaires et de la pataugeoire. Ces nouvelles centrales sont plus performantes énergétiquement que les anciennes datant de 2004.

- L'air chaud est produit à partir du primaire de chauffage des deux PAC,
- Nous récupérons une partie des calories extraites pour réchauffer l'air neuf (VMC double flux),
- Nous récupérons une partie des calories extraites de la CTA bassin pour renvoyer de l'eau chaude vers la petite PAC (V60) et aider à la récupération d'énergie.

Nous en avons aussi profité pour corriger un défaut existant de longue date : le fameux couloir froid de la pataugeoire ! Il est maintenant chauffé avec de l'air venant des CTA et alimenté par les PAC.

4. Installation d'une Gestion Technique Centralisée (GTC)

Ce programme permet :

- de faire dialoguer ensemble tous les systèmes afin de les réguler en fonction de nos consignes, de la température extérieure...
- de surveiller que les installations fonctionnent bien et nous alerter en cas de panne,
- d'optimiser dans le temps nos consommations afin de devenir plus performants énergétiquement.

Le premier objectif atteint a été de pouvoir réaliser ces travaux importants pendant les coupures techniques et nous avons pu ouvrir l'établissement aux dates prévues (1^{er} juin et 16 novembre).

Le deuxième objectif atteint est de chauffer les bassins extérieur et intérieurs exclusivement avec les PAC et ce depuis l'ouverture le 16 novembre dernier. Pas une goutte de fuel dans ces bassins !

Nous vous attendons nombreux pour vous faire partager les bienfaits de ces travaux et les valeurs qui nous ont animés pour leur accomplissement au bénéfice de notre station-village.



Ecole Cité Notre Dame

LA TERRE EST SI BELLE !

Cette année, le projet pédagogique de l'école Cité Notre Dame tourne autour d'une idée principale : l'éco-responsabilité.

Ainsi, les axes prioritaires du projet d'année s'articuleront autour de la protection de l'environnement et de l'écologie. Les grands thèmes développés seront notamment la gestion de l'eau, la consommation, le gaspillage, le traitement et le recyclage des déchets. Les élèves seront réunis en débats philosophiques et réfléchiront avec leurs enseignants à des actions concrètes à mettre en place. La musique sera également un support important dans la transmission des messages.



Tout au long de l'année, les enfants travailleront sur les thèmes suivants :

- consommer et acheter des produits de proximité, bio de préférence,
- recettes de saison / fruits et légumes de saison,
- campagne anti gaspi,
- fabrication d'un film alimentaire écologique,
- recyclage et récupération,
- fabrication de décorations de Noël écologiques et de sacs cadeaux en tissu,
- fabrication de savons, de lessive, de produits corporels,
- protection de l'environnement en participant à des animations organisées par la CCVT et Ô des Aravis,
- déplacements en vélo,
- limitation des emballages : achat en vrac, réutilisation des sacs en papier,
- tri des déchets...

Et, pour concrétiser tout ce travail, en fin d'année scolaire, aura lieu l'exposition Clus'Art 3 sur le thème de l'art et de la protection de l'environnement évidemment !



Les fromages AOP (appellation d'origine protégée) et IGP (indication géographique protégée) de Savoie au service de l'entretien du paysage et de la biodiversité



Pour répondre aux cahiers des charges AOP et IGP, les races laitières (vaches et chèvres) qui vont fournir le lait des fromages de Savoie doivent se nourrir prioritairement de l'herbe présente sur les pâturages d'altitude. En effet, le relief accidenté, le climat particulier et l'altitude (jusqu'à 2 500 m) donnent une végétation spécifique qui confère au lait des caractéristiques particulières.

En privilégiant le pâturage (de 120 à 150 jours minimum en AOP abondance, reblochon et chevrotin), l'activité agricole maintient les prairies permanentes en zone de montagne,

là où les espaces se fermentaient et seraient alors des espaces forestiers. En outre, le maintien des paysages ouverts contribue à la diminution des risques d'avalanches et à l'entretien des pistes de ski.

Ainsi, les choix des AOP et IGP de Savoie de privilégier des pâturages et de nourrir d'herbe les races laitières participent à la non-intensification de l'agriculture et à l'entretien d'espaces sensibles que sont les pelouses de montagne et les prairies humides de Savoie.

De plus, les races laitières de vaches et de chèvres sont élevées et nourries

selon un cahier des charges très précis, spécifique à chaque fromage. Ainsi, les proportions minimales d'alimentation en herbe fraîche et en foin sont définies (pas d'ensilage pour les fromages AOP de Savoie). L'achat de foin à l'extérieur de la zone Savoie ainsi que le recours à des aliments complémentaires sont limités et strictement réglementés. Par ailleurs, bien que la réglementation générale ne l'impose pas, les producteurs s'interdisent l'utilisation de toute nourriture OGM, dans le souci constant de mettre en œuvre de bonnes pratiques agricoles.

CCVT : Lancement d'un Espace Info Energie sur le territoire

Il a été présenté au Bureau de la CCVT du 16 juillet 2019 le lancement d'un **Espace Info Energie sur le territoire**. Ce service, financé par l'ADEME, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, a pour objectif d'offrir un conseil gratuit aux particuliers souhaitant construire ou rénover énergétiquement leur habitation et désireux d'obtenir des informations concernant les aides financières, les matériaux, les équipements, les énergies, les techniques de mise en œuvre, etc.

Les conseillers Info Energie de Haute-Savoie sont au service des particuliers pour :

- améliorer le confort de leur logement,
- aider à baisser la facture énergétique,
- trouver en cas de rénovation, des solutions personnalisées en termes d'isolation, ventilation et chauffage,
- guider parmi les aides financières disponibles.

Le service Info Energie de Haute-Savoie, qu'est-ce que c'est ?

L'objectif est d'accompagner les particuliers dans leur démarche de rénovation ou de construction de maison. Membre du réseau FAIRE, ce service est soutenu par l'ADEME, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie.

Les conseillers Info Energie assurent une mission de service public et dispensent un conseil gratuit et indépendant des fournisseurs d'énergie et d'équipement.

Concrètement, comment se passe l'accompagnement proposé ?

Le conseil aborde les questions techniques mais aussi financières : analyse de devis avant de se lancer dans des travaux (rappel, le service Info Energie est indépendant de tout fournisseur) ; information sur les aides et subventions. Les conseillers sauront guider les particuliers dans leurs démarches administratives pour obtenir ces aides selon leur projet et leurs conditions de ressources.

Quel sont les premiers conseils en matière de rénovation énergétique ?

Le plus important, c'est avant tout d'**isoler sa maison**.

Selon la situation, le conseil pourra porter sur l'isolation (critères de choix de l'isolation par l'extérieur ou pas), sur le changement de vitrage ou de menuiseries, sur la ventilation, etc.

En cas de réflexion sur le changement de chauffage, différentes solutions pourront être étudiées, dont le recours aux énergies renouvelables : Panneaux solaires ? Poêle à buches, chaudière granulés ?

A chacun sa solution la plus performante selon son type d'habitat et son budget.



Contact téléphonique avec un.e conseiller.e Energie :
04 58 57 01 70

Informations techniques et financières :
www.infoenergie-auvergnerhonealpes.fr

Des rendez-vous sont possibles au plus proche des territoires, dans le cadre de permanences décentralisées sur le territoire de la Haute-Savoie en téléphonant au **04 58 57 01 70**

Sur le Territoire de la CCVT, cette permanence a lieu tous les 2^{èmes} mardis après-midi du mois à l'espace Ressources.



INFO → ÉNERGIE

UN SERVICE PUBLIC DE CONSEILS GRATUITS POUR L'HABITAT

THÔNES

ESPACE RESSOURCE
RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
2^{ÈME} MARDI APRÈS-MIDI DU MOIS

SUR RENDEZ-VOUS
04 58 57 01 70

www.infoenergie-auvergnerhonealpes.fr





Améliorez votre habitat avec la CCVT



Vous envisagez de réaliser des travaux dans votre logement ou un logement que vous louez (ou allez louer) ? Ces travaux concernent :

- la performance énergétique (isolation, fenêtres, chauffage...)?
- l'adaptation à la perte de mobilité (remplacement de la baignoire par un bac à douche, monte escaliers...)?
- la mise aux normes de votre installation d'assainissement autonome ?
- la mise aux normes d'un logement très vétuste ?

Vous avez besoin de subventions et de conseils pour réaliser ces travaux ?

Le cabinet URBANiS, prestataire de la CCVT pour animer l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), est mis gratuitement à votre disposition par la CCVT pour :

- réaliser une visite sur place,
- vous conseiller sur votre projet, les meilleurs travaux à réaliser,
- calculer les subventions auxquelles vous pouvez prétendre* ?
- réaliser les démarches administratives pour l'obtention de ces subventions ?



ALORS N'HÉSITEZ PLUS,
et contactez le cabinet URBANiS au **04 79 33 21 26**,
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf
vendredi après-midi), ou par mail **chambery@urbanis.fr**

*subventions soumises à conditions de revenus pour les propriétaires occupants, et d'encadrement des loyers pour les propriétaires bailleurs.

Mise en œuvre d'un audit énergétique

En collaboration avec le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie (SYANE), la commune de La Clusaz a souhaité s'engager dans une politique de maîtrise et de réduction de ses consommations énergétiques.

D'une durée minimale de quatre années (4 612,80 € / an), cette véritable expertise du patrimoine communal permettra notamment de réaliser un état des lieux énergétique global et d'optimiser nos dépenses en définissant un plan pluriannuel d'actions.

La commune bénéficiera tout au long de cette démarche de l'accompagnement du conseiller en Energie du SYANE.

Les domaines d'intervention : bâtiments, éclairage public, production de neige de culture...

Vous pourrez suivre l'avancée des travaux au fil des prochains numéros.

Rappelons que la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) impose à tous les "bâtiments en service" dont la superficie est supérieure à 1 000 m², de réduire leur consommation énergétique de 40% d'ici 2030, de 50% d'ici 2040 et de 60% d'ici à 2050 "par rapport à une consommation de référence qui ne peut être antérieure à 2010".

D'AGIR

Pollution lumineuse

Les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) et représentent un gaspillage énergétique considérable.

Dans sa précédente édition, le bulletin municipal détaillait l'arrêté ministériel du 25 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juillet 2013 imposant aux bâtiments non résidentiels de limiter leurs nuisances lumineuses et leur consommation d'énergie. Ces obligations sont désormais étendues à toutes les installations d'éclairage par arrêté du 27 décembre 2018. Petit zoom sur la réglementation en vigueur aujourd'hui.

La réglementation

Loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II)

L'article 41 de la loi, codifié à l'article L.583-1 du code de l'environnement précise les trois raisons de prévenir, supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle lorsque ces dernières :

- sont de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes,
- entraînent un gaspillage énergétique,
- empêchent l'observation du ciel nocturne.

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la

Les plages horaires de l'arrêté 2013 toujours en vigueur

Éclairage intérieur ou extérieur des BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS
Allumage : 7h du matin ou 1h avant le début de l'activité
Extinction : 1h après la fin de l'occupation des locaux

Extinction des FAÇADES des bâtiments à l'exception de ceux au plus tard

Allumage des éclairages des VITRINES DE MAGASINS
à partir de 7h ou 1h avant le début de l'activité
Extinction à 1h du matin ou 1h après la fin de l'occupation des locaux

* Bâtiments non résidentiels, bâtiments assurant des activités éducatives non résidentielles, ateliers, ateliers-ateliers. Tous également concernés par l'arrêté de cet arrêté.

Nouveauté PARKINGS*
Allumage : au coucher du soleil
Extinction : 2h après la fin de l'activité
Allumage : 7h du matin ou 1h avant le début de l'activité

Nouveauté PATRIMOINE
Allumage : au coucher du soleil
Extinction : 1h du matin
Exception pour les parcs et jardins : extinction 1h après la fermeture.

Les éléments de l'arrêté de 2013 restent en vigueur dans l'arrêté 2018

*Parkings : parcs de stationnements non couverts ou semi-couverts

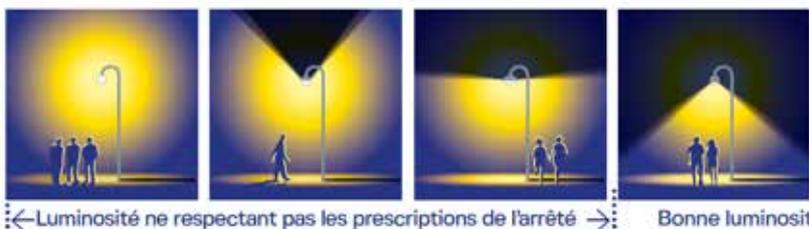
réduction et à la limitation des nuisances lumineuses fournit des prescriptions de temporalité des prescriptions techniques :

- Les lumières éclairant le patrimoine et les parcs et jardins accessibles au public devront être éteintes au plus tard à 1h00 du matin ou une heure après la fermeture du site ;
- les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel doivent être éteints une heure après la fin d'occupation desdits locaux ;
- les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont éteints au plus tard à 1h00 ou une heure après la fin d'occupation desdits locaux si celle-ci intervient plus tardivement. Elles peuvent être allumées à partir de 7h00 ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt ;
- les parkings desservant un lieu ou une zone d'activité devront être éteints deux heures après la fin de l'activité, contre une heure pour les éclairages de chantiers en extérieur ;
- les éclairages extérieurs destinés à favoriser la sécurité des déplacements, des personnes et des biens, liés à une activité économique et situés dans un

espace clos non couvert ou semi-couvert, sont éteints au plus tard une heure après la cessation de l'activité et sont rallumés à 7h00 du matin au plus tôt ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.

Ces mesures (sauf les éclairages des chantiers) peuvent être adaptées si ces installations sont couplées avec des dispositifs de détection de présence ou avec un dispositif d'asservissement à l'éclairage naturel.

L'arrêté fixe des prescriptions techniques (la répartition du flux lumineux sur une surface donnée, la température de couleur...) à respecter en agglomération et hors agglomération, ainsi que dans des espaces naturels protégés. L'objectif est de réduire l'intensité lumineuse des luminaires en alliant sécurité et visibilité des personnes et limitation des impacts sur la biodiversité. L'arrêté interdit également l'éclairage vers le ciel. Toute personne dont le logement est situé au-dessus d'un lampadaire ne devra donc plus être gênée par cette lumière intrusive.



Le maire peut déroger aux dispositions pour l'éclairage de mise en valeur de patrimoine et des bâtiments non résidentiel lors des veilles des jours fériés chômés et durant les illuminations de Noël. Les préfets peuvent déroger à ces mêmes dispositions, lors d'événements exceptionnels à caractère local définis par arrêté préfectoral et dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente.

Sources pour cet article : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pollution-lumineuse>



HABITAT - LOGEMENT

Co-construire l'attractivité de La Clusaz

Authentique, sportive, familiale et un brin décalée, notre station a tout pour plaire et ce n'est pas un hasard si elle se classe aujourd'hui parmi les 20 stations les plus attractives de France. Elle doit néanmoins réussir à trouver un équilibre pour conserver sa population et son attractivité.



pour les habitants et les saisonniers et la redynamisation du parc d'hébergement touristique.

Dans le cadre de cette stratégie, le service va se doter dès 2020 d'un observatoire de l'habitat. **Cet outil d'analyse et d'évaluation, permettra d'appréhender avec précision les forces et les faiblesses du parc immobilier (typologie, occupation, classement), mais également de proposer des plans d'action actualisés.** La commune souhaite inscrire ce dispositif dans une démarche concertée via la création d'un réseau d'acteurs "élargi" (Office du tourisme, remontées mécaniques, agences immobilières, bailleurs sociaux, promoteurs, propriétaires de résidences secondaires, collectif d'habitants...). Il s'agira également d'impulser une vision commune du développement de l'habitat en misant sur la co-construction et la transversalité des acteurs.

Si l'attrait touristique du territoire a largement contribué au développement économique de la station, il semble que La Clusaz soit aujourd'hui victime de son succès.

En effet, comme dans de nombreuses stations de ski le marché immobilier est aujourd'hui relativement tendu à La Clusaz avec des prix pouvant atteindre les niveaux de Megève ou de Chamonix. Dès lors, l'accès au logement peut devenir difficile pour certains ménages qui choisiront de s'installer dans des territoires limitrophes plus accessibles.

Cette tendance s'observe également dans le marché locatif où les loyers sont impactés par le marché de la location touristique. La situation actuelle a une incidence également sur le recrutement et la fidélisation des travailleurs saisonniers.

Le secteur de la location touristique doit aussi faire face à certaines problématiques spécifiques telles

que la diminution constante du nombre de "lits chauds" qui constituent le cœur du modèle économique de la station.

D'une manière générale, l'accès à l'hébergement est une problématique transversale qui concerne de nombreux acteurs de la station qu'il s'agisse des habitants permanents, des employeurs ou des travailleurs saisonniers locaux et extérieurs.

Une stratégie qui repose sur une approche transversale

Partant de ce constat, la commune a choisi d'agir en créant un service dédié à l'habitat et au logement. Opérationnel depuis le mois de septembre 2019, ce service est chargé de mettre en œuvre la politique locale de l'habitat en intervenant à la fois sur l'accès au logement

Pour justifier la place de La Clusaz dans son classement, le journal Snow Magazine évoquait en 2019 la "communauté locale qui fait de la station une seconde maison pour les vacanciers". Cette communauté locale composée des habitants, des employeurs, des permanents, des saisonniers et des propriétaires est une richesse qu'il faut préserver. Cela ne pourra se faire sans promouvoir un accès au logement pour le plus grand nombre.



HABITAT - LOGEMENT

Un plan d'action et des priorités

Plusieurs projets sont aujourd'hui en cours dans le domaine de l'habitat tels que la mise en œuvre d'un programme innovant d'accession à la propriété pour les ménages à revenus modérés (BRS) ou encore la signature d'une convention avec l'Etat en faveur de l'hébergement des travailleurs saisonniers (voir encadré).

Un nouveau projet de logements en locatif social est également prévu dans le secteur des Clos (30 logements).

Dans le champ de l'immobilier de tourisme, la commune et l'Office du tourisme ont initié à l'automne dernier une réflexion partenariale avec les acteurs socioprofessionnels de la station en proposant un cycle de trois journées stratégiques dédiées au positionnement marketing de la station. Ces temps d'échange ont permis de définir de nouvelles orientations en faveur de la commercialisation des hébergements touristiques telles que la promotion de nouveaux services de proximité (conciergerie, rénovation, centrale de réservation) ou l'implication croissante des propriétaires des résidences secondaires.

Le Bail Réel Solidaire : Devenir propriétaire à La Clusaz

Afin de poursuivre l'objectif de "développement d'un parc de logements plus diversifié pour l'équilibre générationnel et social de la commune" tel que défini dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, un programme d'accession sociale à la propriété est en cours d'élaboration sur le secteur de Grand Maison. Ce programme s'appuie sur un dispositif innovant: le Bail Réel Solidaire. Créé en 2017, le BRS permet à des ménages de classes moyennes de devenir propriétaires de leur résidence principale dans des zones tendues.



Comment ça marche ?

Le BRS permet de dissocier le foncier du bâti pour faire baisser le prix du logement en garantissant un effet anti spéculatif. Les propriétaires ne paieront que le prix du bâti et pourront bénéficier ainsi de prix beaucoup plus attractifs que dans le parc privé. Le programme de Grand Maison, qui s'inscrit dans l'opération d'aménagement programmé n°4, prévoit la construction de 16 logements en accession.

zoom...

...sur la convention pour l'hébergement des travailleurs saisonniers

Dans le cadre de la loi Montagne II du 28/12/2016, les communes touristiques, au sens du Code du tourisme, ont l'obligation de conclure avec l'État une "convention pour le logement des travailleurs saisonniers" au plus tard en février 2020.

Cette convention doit contenir un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire et les objectifs fixés pour répondre à ces besoins. Elle doit également proposer des moyens d'action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Afin d'évaluer les besoins en logements sur la commune une enquête a été réalisée en 2018 par Action Logement. Celle-ci a révélé un besoin urgent de 40 logements tout en soulignant la nécessité de développer à terme 188 places d'hébergement afin de répondre à l'ensemble des besoins.

La convention pour l'hébergement des travailleurs saisonniers de la commune de La Clusaz signée en février 2020, propose un panel de solutions et de réflexions pour améliorer le logement saisonnier telles que la création de 35 logements saisonniers. La convention propose également huit expérimentations telles que la création d'une espace web dédié

aux travailleurs saisonniers, la mise en place de la Maison des saisonniers (CCVT), la mise en place du droit de réservation, un programme de fidélisation des saisonniers par le logement, une réflexion sur la formation professionnelle ou encore la restructuration du foyer des saisonniers.





AU FIL DES ÂGES

Une très belle année aux P'tits Montagnards !

Voilà déjà une année écoulée au sein de la nouvelle crèche. Après avoir facilement pris leurs marques pour accueillir les enfants sur leurs groupes respectifs, les professionnelles ont investi ce beau bâtiment, au mobilier neuf et tout aussi fonctionnel.



Chez les "marmottes", la section des nourrissons, l'ambiance cocooning a pris toute sa place. La rondeur de la pièce et son installation à l'extrémité du bâtiment, permettent d'offrir aux tout petits un environnement calme et serein, ouvert sur la nature, grâce à la grande baie vitrée et à l'ouverture sur le jardin.

Chez les plus grands, les enfants des groupes "chamois" et "loups" ont eux aussi trouvé de grandes salles de vie pour être accueillis, jouer, participer à des ateliers artistiques et sensoriels, se retrouver à table pour partager une tisane ou un repas, chanter, lire des histoires, se reposer.

Le mobilier, pensé en faveur de l'autonomie permet aux enfants d'apprendre à s'habiller seuls, mais toujours sous le regard bienveillant de l'adulte. Dès les premiers rayons de soleil, les manteaux et chaussures sont vite récupérés et enfilés pour aller jouer dehors !

La grande cour est propice aux courses à vélo, aux premiers tirs de ballons et premiers jeux de groupes à l'extérieur. L'été, les piscines et jeux d'eau sont de rigueur pour jouer et se rafraîchir. L'hiver, les luges, les pelles et seaux permettent de vivre les premières joies de la neige.

Quand ils ne sont pas dehors, la grande salle de motricité permet aux enfants d'aller grimper, courir, danser ou sauter ! Quant à la salle d'eau, elle permet de jouer dans la piscine toute l'année pour le plus grand plaisir des enfants.

Les petits vacanciers bénéficient eux aussi de ces salles, en plus de leurs salles de vies. Quand il fait beau, ils viennent découvrir le jardin. Trop petits pour aller aux cours de ski, ils profitent ici des premières glissades en luge et des

premiers bonhommes de neige. L'accueil des familles est facilité par le hall spacieux, pour les accompagner auprès des professionnels saisonniers qui vont s'occuper de leurs enfants.

En hors saison, les salles réservées l'hiver aux vacanciers sont exploitées : elles deviennent de grandes salles de jeux à thèmes. Depuis peu, l'une des salles est aménagée une matinée par semaine pour proposer aux plus grands des ateliers d'inspiration "Montessori".

Dans ces salles, nous pouvons également accueillir le RAM, Relais d'Assistantes Maternelles, qui se réunit depuis le printemps dernier à La Clusaz. Chaque mardi matin, les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent chez elles, viennent avec Claudine Barrucand, éducatrice au relais, pour partager un temps de rencontre et d'activité. Nous avons fêté ensemble la semaine du goût autour d'un atelier olfactif et sensoriel. Fin novembre, nous nous sommes tous émerveillés devant un spectacle financé par la municipalité et la CCVT, pour tous les enfants.



L'emplacement de la crèche a permis de développer des partenariats avec les acteurs petite enfance du territoire. La proximité avec l'école permet de rencontrer les professeurs pour monter des projets en commun. Par exemple, l'institutrice des maternelles est venue avec un groupe d'enfants jouer dans l'une des salles à thème de la crèche. Puis, les enfants de la crèche sont allés lire et emprunter des ouvrages à la bibliothèque de l'école. Et, début décembre, tous les enfants de maternelle et de crèche ont fabriqué ensemble des décorations de Noël.

Cet été, le Club des Champions a également bénéficié des salles de motricité et de jeux d'eau.

En résumé, la nouvelle crèche a apporté un nouveau souffle. L'équipe a plaisir à venir travailler quotidiennement dans des locaux spacieux et lumineux. L'organisation est facilitée, ce qui permet d'axer la réflexion sur les pratiques pédagogiques. Le travail de plain-pied permet aux équipes de s'entraider et cela renforce la cohésion d'équipe.



AU FIL DES ÂGES



Elle a aussi beaucoup apporté au niveau de la sécurité des enfants, pour se déplacer. Lors de l'exercice d'alarme incendie, le temps de sortie et de regroupement des enfants a été très rapide et très facile, même avec des enfants non marcheurs.

De nombreux projets ont vu le jour au Pôle Petite Enfance en plus de ceux montés avec les nouveaux partenaires : ainsi, au printemps, les enfants ont fait un tour de calèche, puis nourri le cheval sur le parvis, en toute sécurité, loin de la route. Les pompiers sont également venus avec leur ambulance dans laquelle les enfants sont montés.

Les journées festives, comme la journée pyjama et les fêtes de familles, sont facilitées grâce aux locaux spacieux.

Dans cette dynamique de projets, les professionnelles rédigent "La P'tite gazette" afin de présenter aux familles toutes ces pratiques pédagogiques et temps forts de la crèche.

Les nouvelles générations d'enfants et de parents à venir peuvent s'assurer d'évoluer sereinement avec une équipe motivée, dynamique et bienveillante.

Les conscrits

JOURNÉE DES CLASSES

C'est le dimanche 3 novembre que les Cluses nés en 9 se sont rassemblés. Des nouveau-nés aux 90 ans, quelle joie de se retrouver pour partager des souvenirs d'école et prendre des nouvelles de chacun avec parfois les études ou les projets qui nous éloignent !

La journée a débuté par la messe en l'Eglise Sainte-Foy animée par les 20 ans qui étaient à l'initiative de cette journée. Malgré un temps automnal bien pluvieux, c'est à la salle des fêtes que les 115 visages se sont ensoleillés avec des chansons, des sketches, des déguisements, des pas de danse... tout était réuni pour passer de bons moments. En fin d'après-midi, les nouveau-nés nous ont rejoints pour la photo afin d'immortaliser ces retrouvailles décennales.

Pour les plus tardifs, la soirée s'est poursuivie en toute convivialité autour d'une tomme blanche, un repas symbolique rappelant nos racines haut-savoyardes pour les classards parfois venus de loin.



BEACH PARTY

C'était nouveau cet été à La Clusaz ! La Beach Party des conscrits 1999 a été organisée le 17 août sur le parking du Salon des Dames par ces 14 jeunes qui ont fêté leurs 20 ans cette année. Leur volonté était de modifier le format du traditionnel Bal des Chenons afin de créer un événement multigénérationnel et hors du commun.

C'est dans une ambiance conviviale et familiale qu'il a débuté aux alentours de 15h00 avec un tournoi de Beach-volley et la possibilité, pour les plus petits, de profiter du sable en construisant de magnifiques châteaux. A partir de 19h00, un DJ est arrivé pour animer la soirée qui s'est poursuivie jusqu'à 3h00 du matin. Chacun a pu profiter des transats, du barbecue ainsi que de la buvette, le tout les pieds dans le sable et entouré de palmiers.

Environ 600 personnes sont venues profiter de ce cadre si dépaysant installé au milieu de nos montagnes et c'est avec joie que les conscrits et leurs chemises hawaïennes les ont agréablement reçues pour partager une soirée très appréciée.





AU FIL DES TRAVAUX

Logements saisonniers et salle de sports de la Bataille

La démolition du bâtiment de “La Bataille”, datant de 1967, a été réalisée par l’entreprise Lathuille Frères à la fin du mois de novembre. Le site est sécurisé pour passer l’hiver, avant les travaux de reconstruction prévus en 2020.



Remplacement du Pont des Prises

Après démolition de l’ancien ouvrage et réalisation des appuis fondés sur micropieux, le nouveau tablier métallique préfabriqué a été mis en place dans la journée du 26 novembre.



Montant de l’opération : 382 640 € HT
Subvention du Département : 30 000 € HT



SÉCURITÉ DES PISTES

Durant l'hiver 2014/2015, juste après la mise en place d'un système (Tripod) censé retenir la neige, un artificier a été emporté par une avalanche dont il est ressorti indemne, lors d'une opération de déclenchement sur le secteur de la petite Torchère.

Par chance, la course du pisteur s'est arrêtée juste avant de sauter une barre rocheuse. Il s'en était sorti avec juste quelques jours d'arrêt de travail.

Malheureusement, ce genre d'accident reste aussi, quelquefois, dans la mémoire de certains pisteurs comme un très mauvais souvenir difficile à surmonter.

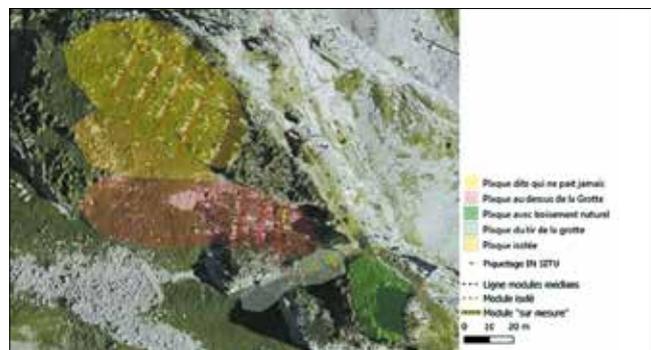
C'est pourquoi, après étude du RTM et de prestataires spécialisés, nous avons pris le temps d'étudier le secteur pour sécuriser au mieux la zone.

Nous avons donc opté pour 47 claies bois mono-ancrage de dimensionnement moyen 3 mètres de haut et 5 mètres de large répondant à la norme NF P95-303.

Ce type d'équipement a été choisi pour :

1. son intégration (bois),
2. sa facilité de mise en place avec un seul ancrage,
3. sa propension au reboisement de la zone qui pourra peut-être permettre à l'avenir, d'ici 30 ans, de jouer un rôle de paravalanche naturel ne nécessitant plus d'équipements,
4. son coût réduit : 90 000 € comprenant étude, équipement, forage et hélipontage.

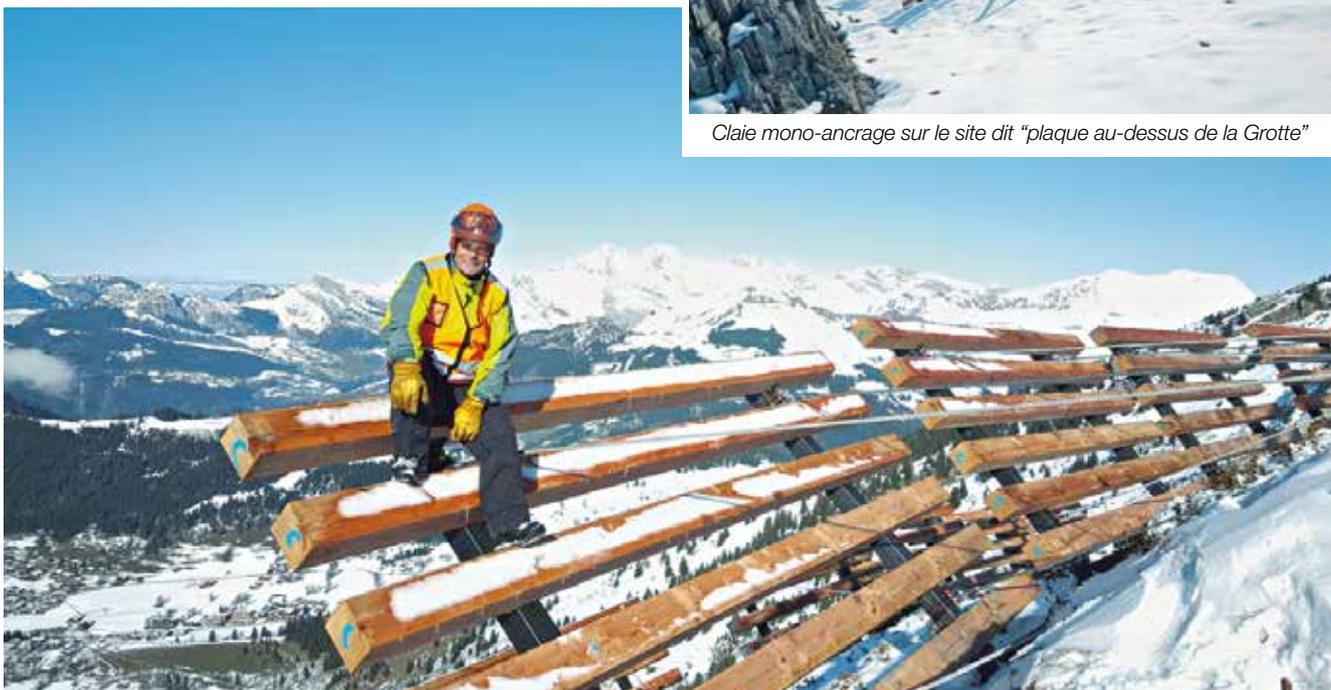
Cet équipement était capital pour le secteur de Balme, car il permettra, non seulement, de protéger les pisteurs lors de leurs déplacements à ski dans leurs opérations de déclenchement mais surtout d'assurer à 100% la sécurité des daineurs lorsqu'ils traverseront le couloir d'avalanche pour monter au sommet de la Télécabine par la piste de Balme. Enfin, cet équipement évitera aux artificiers de devoir déclencher un point de tir qui était réalisé quasiment systématiquement et permettra donc de gagner des minutes précieuses pour assurer l'ouverture de la télécabine sans retard.



Zone de couverture



Claie mono-ancrage sur le site dit "plaque au-dessus de la Grotte"



François Le Corre - Pisteur artificier et permanent à La Clusaz après l'hélipontage et la mise en place des derniers modules





URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme

Contentieux : les recours contre le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé le 6 avril 2017. Le tribunal administratif de Grenoble a jugé les 13 recours en annulation déposés contre le document de planification lors d'une audience du 21 février 2019. Par décision en date du 7 mars 2019, le PLU de La Clusaz a été jugé légal tant sur la forme que sur le fond.

Seulement trois zonages ont été annulés :

- La zone Ng autorisant l'extension du Golf des Confins car jugée incompatible avec le schéma de cohérence territoriale du SCOT Fier Aravis ;
- Le classement en zone agricole de deux parcelles sur le secteur "Sur le Crêt" pour erreur manifeste d'appréciation ;
- Le classement en zone agricole de deux parcelles sur le secteur de la route du Col des Aravis, au niveau des "Verriers" pour erreur manifeste d'appréciation.

Les autres conclusions ont été rejetées.

Cette décision du tribunal administratif fait actuellement l'objet de huit recours devant la Cour d'Appel de Chambéry. Aucune date d'audience n'est fixée à ce jour.

Pour lire les détails du jugement du 7 mars 2019 N°1703063 :



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

Le point sur les demandes d'autorisations de travaux : quelles règles à La Clusaz ?

Lorsque vous êtes un particulier, il est indispensable de déclarer les travaux projetés, d'afficher votre autorisation d'urbanisme et d'anticiper les éventuelles modifications du projet en déposant les demandes administratives préalables. Sans cela, vous risquez une interruption de votre chantier et des poursuites pénales.

Pour mémoire les délais d'instruction des demandes sont les suivantes :

Type d'autorisation	Délai*
Déclaration préalable	1 mois
Permis de construire maison individuelle	2 mois
Permis de construire autre construction	3 mois

*ce délai n'est valable qu'à partir du moment où le dossier est reconnu complet. Le demandeur est informé si son dossier est complet ou non dans un délai d'un mois à partir de la date de dépôt dudit dossier.

L'anticipation des délais d'instruction est toujours plus facile à gérer qu'un arrêt de chantier !

La Clusaz - des obligations particulières

Un décret ministériel du 27 février 2014 a fait évoluer le régime des autorisations d'urbanisme en dispensant les travaux de ravalement de façades de déclaration préalable obligatoire. Le code de l'urbanisme laisse toutefois la possibilité au conseil municipal de décider de soumettre les travaux de ravalement à autorisation. C'est ce qu'a décidé le conseil municipal de La Clusaz depuis le 22 mai 2014 afin de veiller à la bonne intégration paysagère des projets, notamment en assurant un contrôle des matériaux et coloris.

Ce que dit la loi :

La commission d'urbanisme tient à rappeler les dispositifs légaux en vigueur à ce jour et notamment les termes de l'article L 480-4 du code de l'urbanisme qui précise les sanctions encourues en cas de travaux sans autorisation ou ne respectant pas l'autorisation délivrée : *"Le fait d'exécuter des travaux (...) en méconnaissance des obligations imposées par le code de l'urbanisme ou en méconnaissance des prescriptions imposées par un permis de construire, de démolir ou d'aménager ou par la décision prise sur une déclaration préalable est puni d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6 000 euros par mètre carré de surface construite, démolie*



URBANISME

ou rendue inutilisable (...), soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé. **Les peines prévues à l'alinéa précédent peuvent être prononcées contre les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux. (...)**"

Le service urbanisme de la Mairie de La Clusaz est à votre écoute pour toute question relative aux autorisations d'urbanisme au 04.50.32.65.30 tous les matins de 9h00 à 12h00 ou par mail sur l'adresse urbatech@laclusaz.fr.

Tous les formulaires d'urbanisme sont disponibles et téléchargeables sur le site Internet de la mairie de La Clusaz : www.laclusaz.org/fr/urbanisme-travaux-et-environnement/autorisations-et-formulaires-d-urbanisme

Réglementation de la publicité, enseignes et pré-enseignes

La réglementation relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes s'inscrit directement dans un objectif de protection du cadre de vie, dans le but de concilier la liberté d'affichage avec la protection de l'environnement et notamment du paysage, qu'il soit naturel ou bâti, urbain, péri-urbain ou rural.

BASE RÉGLEMENTAIRE

Les prescriptions relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes sont codifiées aux articles L581-1 et suivants ainsi qu'aux articles R581-1 et suivants du code de l'environnement. Ces règles visent les dispositifs en tant que support, et non le contenu des messages diffusés.

Ces dispositions sont issues de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE) et du décret du 30 janvier 2012 portant réglementation nationale de la publicité extérieure, des enseignes et des pré-enseignes entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012, qui ont profondément réformé le régime en vigueur afin d'améliorer le cadre de vie et de lutter contre les nuisances visuelles.

Avant la loi ENE*, seules les enseignes implantées sur un immeuble situé dans une ZPR* étaient soumises à autorisation préalable. Depuis la loi ENE, ce sont toutes les enseignes implantées sur le territoire couvert par un RLP* qui sont soumises à autorisation préalable et ce, qu'elles soient situées dans les zones identifiées du RLP où des règles plus restrictives s'appliquent ou en dehors de ces zones y compris hors agglomération.

EN PRATIQUE

La Clusaz dispose d'un RLP. Toute modification d'une enseigne ou implantation d'un nouveau dispositif est donc soumis à une procédure d'autorisation. L'arrêté du 31 août 2012 a fixé le modèle de formulaire de demande d'autorisation préalable pour une publicité ou pour une enseigne. Il s'agit du n° CERFA 14798*1 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R24287.xhtml>

L'autorité compétente peut prendre une décision expresse d'acceptation éventuellement assortie de prescriptions motivées. Elle est notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard deux mois après la réception d'un dossier complet. En l'absence de décision expresse et passé ce délai, le pétitionnaire bénéficie d'une décision tacite d'acceptation et peut procéder à l'installation de son dispositif dans les conditions indiquées sur le formulaire de demande.

Pensez donc à anticiper votre projet de changement d'enseignes pour ne pas être en infraction avec la loi en mettant en place un dispositif sans autorisation.

*Lexique :
Loi ENE : loi portant Engagement National pour l'Environnement
ZPR : Zone de Publicité Restreinte
RLP : Règlement Local de Publicité

Ressources
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reglementation-publicite-enseignes-et-preenseignes>





TOURISME

Office du Tourisme

Bilan de l'été

La Clusaz est dans la neige mais faisons un petit retour en arrière pour évoquer notre dernière saison estivale. Le bilan général est satisfaisant au regard du contexte social toujours tendu en France. Notre destination touristique a ainsi pu stabiliser sa fréquentation l'été dernier excepté le mois de juillet sans le "Tour de France" comparativement à 2018. La météo favorable a aussi permis d'atteindre un bon taux de satisfaction de notre clientèle excursionniste et de séjour. La totalité de l'enquête client réalisée par G2A est d'ailleurs disponible à tous les adhérents de l'office du tourisme.

Mission d'étude Autriche

Dans le cadre des réflexions stratégiques initiées par Jean-Philippe Monfort et Jean-Christophe Hoff, une délégation de 15 personnes pilotée par Monsieur André Vittoz, Maire de La Clusaz s'est rendue en Autriche du 22 au 24 septembre dernier.

Ce voyage d'étude a permis d'identifier certaines bonnes pratiques et d'échanger avec nos homologues sur différents enjeux communs : mobilité, diversification, service client, ludisme, environnement, gouvernance et modèle économique.

Trois stations villages du Tyrol étaient au programme : Serfaus, Fiss et Hexenwasser dans la région de Wilder Kaiser.

Au-delà des enseignements, ce voyage a permis de lancer une dynamique collective entre élus et techniciens de l'Office de Tourisme, la Satelc, le Club des Sports et le Service des Pistes.

Le succès de cette mission de benchmark estivale se traduira très certainement sur une deuxième édition pour l'hiver 2020/2021.

Radio Meuh et La Clusaz à Paris

La ville de Paris est un endroit stratégique pour toute destination de montagne et particulièrement pour La Clusaz. En effet, la capitale est à la fois une cible privilégiée pour notre clientèle de séjour, mais c'est aussi le centre névralgique pour la presse et les médias.

L'Office de Tourisme se doit d'être présent lors de la période de promotion, entre septembre et novembre, afin de faire émerger La Clusaz à l'heure des dernières réservations de séjours pour l'hiver. Le rendez-vous a donc un double objectif : interpeller nos clients et renforcer nos relations avec les médias et partenaires.

La forte concurrence des autres destinations de montagne a poussé le service Marketing à trouver une manifestation qui serait originale, attractive et basée sur nos valeurs.

Le résultat s'est traduit par une collaboration avec Radio Meuh, qui jouit d'une réputation sans faille à Paris et d'y associer un lieu atypique, le Centre artistique et culturel de La Bellevilloise, dans le 20^{ème} arrondissement, le 8 novembre dernier. Plus de 1 100 personnes ont ainsi participé à cette opération de promotion réunissant un programme artistique soigné et une mise en scène travaillée par les membres du Radio Meuh Circus Festival. Le développement du réseau média et partenaires sur cette édition permet d'affirmer que l'opération est un succès.



BUSINESS CLUB
LA CLUSAZ

La Clusaz devient la station des entrepreneurs

Le Business Club-La Clusaz répond à la demande des entrepreneurs qui souhaitent faire du réseau autrement. Jean-Philippe Monfort a annoncé sa création le 4 octobre dernier, lors du dernier High Five Festival, à l'Imperial Palace. Véritable passerelle entre les entreprises et l'univers créatif et stimulant de La Clusaz, le Business Club constitue le premier réseau local réunissant des chefs d'entreprise et des décideurs, ayant comme envies communes de mêler développement économique et passion de la montagne.

Des moments uniques de partage et de convivialité autour d'activités d'outdoor sont programmés toute l'année : des petits déjeuners avant une session de ski, des rencontres dans l'espace VIP lors des manifestations de la station, des sorties thématiques encadrées par des professionnels de la station...

Le Business Club de La Clusaz est accessible à toutes les entreprises et les professionnels. Différentes formules sont à disposition, en fonction des envies et des implications de chaque membre. Les demandes sont validées par le comité directeur et les membres fondateurs.

Pour toute demande d'information et d'inscription, merci de prendre contact avec Hélène Négrié : helenen@laclusaz.com



TOURISME

La nouvelle feuille de route est finalisée

La Commune, l'Office de Tourisme et la Satelc ont engagé en 2019 une réflexion collective afin de définir les orientations et la stratégie touristique de La Clusaz à court et moyen terme.

Cette démarche s'est traduite par l'organisation des deux premières journées stratégiques de La Clusaz les 27 juin et 30 septembre dernier. Elles ont permis de rassembler les socioprofessionnels et d'établir le diagnostic et la priorisation des actions à mener pour structurer un véritable plan tourisme à l'échelle de notre territoire. En parallèle, plusieurs enquêtes ont permis de mieux connaître le profil de nos clients et des propriétaires de résidence secondaire. Les résultats nous permettent dès maintenant de bien appréhender leurs attentes. L'agence Pop Rock nous a également nourris dans nos réflexions avec la prise en compte des évolutions du marché, des tendances sociétales et des bonnes pratiques.

La nouvelle feuille de route a été présentée au Conseil Municipal de La Clusaz le 28 novembre dernier. Lors de cette séance, Monsieur le Maire et les élus ont pris acte des travaux réalisés et ont souhaité les partager avec l'ensemble des acteurs de la station le 12 décembre lors de la 3^{ème} journée stratégique de La Clusaz.

Cette feuille de route va guider la stratégie de notre destination en tenant compte de nos valeurs et de notre identité. Elle va permettre d'aligner notre vision et nos choix en termes de produits, de cible, de prix, d'image, de promotion, d'investissements et d'aménagements touristiques.

Notre positionnement stratégique va aussi permettre à nos clients de mieux connaître notre marque et de nous différencier par rapport à la concurrence.



Plusieurs grands chantiers stratégiques sont identifiés et vont être conduits par les équipes opérationnelles :

- 1. MARQUE LA CLUSAZ :** définir notre communication et nos contenus en phase avec notre positionnement,
- 2. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :** mobiliser les lits non remplis et progresser sur les basses saisons avec un véritable projet de commercialisation station,
- 3. EXPÉRIENCE CLIENT :** améliorer et construire une relation durable avec nos clients et notre communauté, apporter de la considération et améliorer nos services,
- 4. PROJETS STRUCTURANTS :** investir dans des infrastructures qui répondent aux attentes de nos clients, penser des aménagements en phase avec notre positionnement, développer des solutions pour faciliter le parcours client,
- 5. DÉVELOPPEMENT DURABLE :** se fixer une trajectoire et se donner les moyens de limiter nos impacts et intégrer notre activité touristique dans une démarche respectueuse de l'environnement,
- 6. PILOTAGE :** se donner les moyens et les outils de mieux piloter notre destination pour être plus efficace dans le déploiement de nos actions.

Certaines actions seront menées dès le début de l'année 2020 de manière commune avec les services de la Mairie et la Satelc. Les premières nouveautés au niveau de l'Office du Tourisme seront la mise en place d'un tableau de bord station, des offres de commercialisation lors du salon Grand ski à Chambéry le 21 janvier auprès de tours opérateurs français et européens ou encore la préparation du nouveau plan de communication pour l'hiver 2020/2021.

La Seml La Clusaz remercie toutes les personnes qui ont donné de leur temps et qui ont partagé leurs points de vue et leurs idées pour aboutir à cette feuille de route stratégique. Le travail collectif a permis de fixer une trajectoire commune et ainsi de préparer l'avenir de notre destination touristique.





TOURISME

SATELC

Suite au départ de Monsieur Lestas, après 24 années de service, c'est une nouvelle saison d'hiver particulière qui débute pour l'entreprise. Quelques mois après son arrivée, le nouveau Directeur, Jean-Christophe Hoff, a souhaité mobiliser toute l'énergie, la compétence et l'engagement de ses équipes pour vous proposer de nombreuses nouveautés dès cet hiver :

- un pas dans le vide et une webcam au Col de Balme afin de mettre en scène ce lieu magique : à ne manquer sous aucun prétexte !
- de nouveaux forfaits pour fidéliser une communauté amoureuse de La Clusaz : à consommer sans modération !
- un nouveau site de vente en ligne plus convivial et permettant d'adosser les autres activités touristiques du village : à utiliser pour profiter directement des pistes et de tous les autres services,
- des offres visant à limiter les déplacements, construites autour du covoiturage, des services de transport gratuits depuis Annecy ou Saint-Pierre-en-Faucigny : à partager pour vous associer à nos actions,
- des aménagements des points de vente plus accueillants et permettant de retirer ses forfaits 24h sur 24 : à découvrir même si vous achetez en ligne,
- une flexibilité des heures d'ouverture des remontées mécaniques pour faciliter les déplacements et le stationnement dans le village : en profiter pour toujours plus de plaisir !

Vous l'avez bien compris, la SATELC souhaite jouer pleinement son rôle de partenaire aux côtés de l'Office du Tourisme et des services de la Mairie pour inspirer

les acteurs économiques de la station, pour fidéliser la clientèle de La Clusaz et pour animer notre communauté qui caractérise notre état d'esprit. Toutes les nouveautés proposées cet hiver en sont les premières réalisations mais d'autres évidemment sont à venir. Elles ont été possibles grâce à une mobilisation de tous les services de la SATELC mais ce travail n'aurait pas été concrétisé sans la participation de l'ensemble de ses partenaires. Continuons ainsi et surtout, un grand merci à tous !

Dès demain, de véritables défis se présenteront à nous. Ils nous obligeront à nous impliquer dans des projets ambitieux pour développer une activité toute l'année, afin que La Clusaz continue à incarner un des plus beaux villages des Alpes en toute saison. C'est dans ce contexte que la SATELC s'est engagée dès à présent dans une importante réflexion stratégique afin de rester un des leaders de l'aménagement de la montagne et de continuer d'inspirer l'ensemble de ses partenaires autour du ski et des activités outdoor. Nous avons aujourd'hui cette responsabilité de poursuivre le travail des anciens, où développement économique et développement durable ont su trouver un juste équilibre pour faire de ce territoire, une référence internationale sur l'aménagement de la montagne de demain mais aussi pour le transmettre aux générations futures afin qu'il soit un lieu de vie et de ressourcement.

Comptez sur la SATELC et ses équipes pour relever ce challenge. Dans cette attente, nous vous donnons rendez-vous sur les pistes pour découvrir les nouveautés 2020 et vous souhaitons une agréable saison ou un agréable séjour parmi nous.





TOURISME

Wifi station



Afin de s'adapter à l'évolution des besoins et de proposer de nouveaux services à nos usagers, La Clusaz a décidé de déployer une nouvelle offre de wifi gratuit.

C'est pourquoi, la Commune, en partenariat avec la SATELC, l'Office du Tourisme et O des Aravis, a déployé un important réseau d'antennes et de fibre optique sur le territoire afin de créer une nouvelle infrastructure qui permette de partager le réseau internet gratuitement et en très haut-débit. Ainsi, depuis cet hiver, les usagers, en contrepartie de leur adhésion au portail, pourront bénéficier d'un accès à internet sur les sites suivants :

- Place du village
- Champ Giguet / Patinoire
- Family Run
- Sommet du Crêt du Merle
- Beauregard
- Bossonnet
- Sommet du Crêt du Loup
- Gare de départ de la Télécabine de Balme
- Gare d'arrivée de la Télécabine de Balme
- Salon des Dames / nouvelle gare routière
- Place de la Perrière

Le Cinéma, la Salle des Fêtes et la Salle Sainte-Thérèse sont également équipés pour améliorer l'offre de service à destination des usagers locaux, touristiques et socioprofessionnels, grâce à une meilleure couverture internet. Une deuxième phase de ce projet est prévue courant 2020 pour équiper progressivement le Hameau des Alpes et les Confins.

Bien entendu, l'ensemble de ces services respectent les règles de protection des données personnelles prévues par la réglementation européenne, ainsi que les règles sanitaires relatives à l'exposition aux ondes magnétiques.

La société Résiliences a été sélectionnée par la Commune pour mener à bien ce projet technique ambitieux et le groupe PVG s'est associé pour un an avec la commune pour la fourniture du très haut débit internet.





SPORTS

2019 : Retour sur une grande année de sport

A l'aube d'une saison de ski qui s'avère prometteuse, retournons rapidement sur ce magnifique été qu'a vécu le Club des Sports de La Clusaz.

En synthèse, ce fut à nouveau un record pour l'ensemble de nos activités. Un été bien rempli, dirions-nous !

C'était planifié mais il a fallu le mettre en œuvre. Après plus de vingt années passées dans le local de la Bataille pour le stockage du matériel événementiel, le Club, a dû, entre le 1^{er} juin et le 15 juillet installer son local technique dans la Zone Artisanale du Gotty. Quelques mètres cubes de vieilleries poussés à la déchetterie, l'installation de systèmes de stockage, un peu de maçonnerie et beaucoup d'ingéniosité de la part de Joris et Joffrey (la Jo team), le Club s'est progressivement glissé dans son nouveau local technique, prêt pour affronter l'hiver.

Ce fil rouge pris en main, l'été s'est déroulé au gré des événements sportifs et des entraînements de nos jeunes athlètes.

Toutes les sections ont repris ou poursuivi leur activité. L'école de VTT se développe avec une trentaine d'enfants qui ont suivi assidûment les séances proposées depuis le mois de mai et jusqu'à la fin octobre. La section escalade initie une petite vingtaine de jeunes à cette belle pratique d'une activité de montagne, complète et ludique. Quant aux sports de glace (Hockey et Patinage artistique), ils ont pu bénéficier de la patinoire mise à leur disposition pour permettre des entraînements en été et ont repris leur activité dès la mi-octobre avec la réouverture avant saison de l'équipement de la patinoire.

Les parapentes ont pu voler, plusieurs sorties de groupe ont été réalisées et même si la déception de n'avoir pu réaliser la Coupe de France faute d'une bonne météo, l'humeur et le plaisir restent au rendez-vous.

L'airbag a fonctionné à merveille pour nos freestylers, nous avons même pu accueillir l'entraînement d'autres clubs. Comme pour le parapente, le 26 juillet, la météo nous a joué des tours et est venue entacher notre freestyle show qui s'annonçait comme une édition de grande qualité.

Quelques stages sur neige mais surtout beaucoup de physique de préparation à l'hiver ont été le menu de nos équipes de ski alpin, nordique et snowboard.

Sur l'aspect événementiel, le Club des Sports a été largement sollicité.

L'Alps Bike Festival, organisé par l'Office du Tourisme, bénéficie de toute la logistique du Club des Sports pour faire de cet événement une réussite. De l'agrément Fédération Française de Cyclisme à la recherche et l'animation des bénévoles, en passant par la gestion sportive et la gestion des inscriptions, nous sommes sur tous les fronts.

L'été 2019 a surtout été marqué par l'avènement du Béliér. Cette course sur trois jours a vu, pour sa 34^{ème} édition un record d'affluence. Avec plus de 5 100 participants, des inscriptions clôturées avec presque 15 jours d'avance sur les autres années, un public nombreux, familial, heureux, il a fait bon vivre humainement et sportivement à La Clusaz ce week-end-là. Gageons que le concert du samedi soir sera un point d'orgue des futures éditions du Béliér.



Mais le Club des Sports ne s'est pas arrêté là. En opérant la base loisir et le Club Champions, nous sommes aussi les témoins de l'évolution de l'activité de La Clusaz. Sur ces deux pôles aussi nous progressons fortement par rapport aux autres années.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré cet été pour le Club, qui l'ont fait grandir, qui le rendent



SPORTS

plus professionnel chaque jour dynamisant ainsi notre rôle dans l'évolution du village de La Clusaz.

L'automne est aussi le moment de revenir sur une saison et de finaliser le bilan de nos activités de l'année écoulée. Une réussite au niveau sportif avec 14 athlètes en équipes de France :

- **Ski Alpin** : Robin Buffet / Léo Anguenot / Louison Accambray Hugo Desgrippes
- **Ski de Fond** : Hugo Lapalus / Théo Shely / Jules Chappaz
- **Biathlon** : Martin Perrillat-Bottonet
- **Ski Freestyle** : Benoit Buratti
- **Snowboard** : Mirabelle Thovex / Quentin Sodogas
- **Ski Alpinisme** : Joris Perillat-Pessey / Célia Perillat-Pessey Marie Pollet-Villard

Lors de l'Assemblée Générale du 14 novembre, le soutien de La Clusaz auprès de ces athlètes a été renouvelé avec la signature de la Fondation Pékin 2022 visant à leur venir en aide financièrement dès lors qu'ils accumulent des points FIS (circuit international) pendant l'olympiade. Sont impliqués, La Banque Populaire Rhône Alpes Auvergne, la mairie, l'ESF, la SATELC et le Club des Sports qui vont cumuler pas loin de 64 000 € sur quatre années à répartir entre ces champions.

En parallèle, pour aider au soutien des familles, la mairie, dans le cadre de sa subvention a accordé une prime à l'ensemble des jeunes athlètes représentants du Comité Mont Blanc. Cette aide doit servir à financer les nombreux déplacements que les 28 athlètes sélectionnés doivent réaliser chaque année afin de se présenter aux compétitions.

Pour terminer sur l'aide apportée au Sport, le Club a repris la gestion du budget des contrats champions préalablement géré par l'Office du Tourisme et sous la coupelle de la municipalité. L'objectif est de les remercier de porter haut et fort les couleurs de notre village. Dans le même temps nous les avons rassemblés autour d'une présentation commune pour améliorer la cohésion du groupe et leur donner les clefs pour que leurs succès soient connus par l'ensemble de la population de La Clusaz.

Malgré toutes ces bonnes nouvelles et même si nos comptes sont équilibrés et légèrement excédentaires nous devons rester vigilants. La vente des assurances Aravis Sécurité et des cartes neige reste un pourvoyeur financier très fort pour l'activité des Clubs des Sports de montagnes. Fortement concurrencés par les grandes chaînes de magasins qui en ont fait un produit d'appel, elles mettent nos économies en danger.

FOCUS SUR...

Cette année, nous faisons un focus sur **Kilian Bron** et **Lily-Jane Williams**.

Lily-Jane est une jeune femme de 13 ans qui a commencé à pratiquer le hockey sur glace à l'âge de 9 ans au sein de la section du Club des Sports de La Clusaz. Son niveau de jeu et son engagement dans ce sport l'ont décidée à intégrer le club d'Annecy pour pouvoir évoluer en championnat régional avec d'autres filles de son âge en catégorie U15 (moins de 15 ans). Mais elle peut d'ores et déjà être surclassée pour jouer en équipe de France U16 dès cette année ! Lily-Jane évolue donc en U15 dans le championnat mais peut intégrer l'équipe de France U16 quand elle joue à l'International !

Quant à Kilian, ce Vétéliste de l'extrême, grand compétiteur, avec un palmarès faisant pâlir les meilleurs mondiaux, celui qui pose les roues là où personne n'ose le faire, roule pour La Clusaz depuis de nombreuses années et nous fait l'honneur d'être un éminent membre du Club.



Le mécénat et l'appel aux dons restent aussi un sujet préoccupant car mal encadrés par la loi, en plein sous les feux de la réforme fiscale, nous devons être attentifs car c'est un vecteur de financement en devenir pour nos activités.

Nous restons confiants, un Club des Sports fort, impliqué, responsable et respectueux de l'attention que l'on lui porte, dans un village qui le supporte, ne peut que continuer à grandir et réaliser avec professionnalisme ses trois grandes missions que sont l'organisation et le support d'événements sportifs, l'accompagnement des jeunes sportifs dans le plaisir de leur sport et le haut niveau, la participation à la vie du village avec le Club Champions et le Périscolaire et certaines activités de loisirs en été.

**Nous vous souhaitons
une belle nouvelle année 2020.
Bien sportivement.**





SPORTS

Section Ski de Fond La Clusaz : Vice-championne "France des Clubs"

La section ski de fond / biathlon est l'une des onze sections sportives qui composent le Club des Sports, club qui est une association de La Clusaz à but non lucratif.

Trois entraîneurs, Jo, Fab et temporairement Julien, s'occupent de 80 sportifs de 7 à 27 ans, dont :

- 12 jeunes sélectionnés au sein du Comité Régional de Ski du Mont Blanc,
- Martin Perrillat sélectionné en équipe de France de biathlon,
- Hugo Lapalus, Théo Schely et Jules Chappaz sélectionnés en équipe de France de ski de fond.

Tous ces jeunes représentent dignement et avec une grande fierté les couleurs de La Clusaz sur des courses départementales, régionales, nationales et internationales.

Cet hiver, nous organisons plusieurs événements dans notre station :

- Un ou deux "Grand Prix" représentant 450 participants
- "La Déboulée" : course de 250 coureurs

A chaque manifestation, nous remarquons des coureurs ultra-motivés, une ambiance de folie et toujours de nombreux bénévoles (parents, amis du ski de fond...) qui nous donnent la main ; cet article est l'occasion de les remercier très sincèrement !!

L'hiver dernier notre section termine Vice-Championne de France des Clubs, aux Fourgs (Haut Jura).

L'hiver a également été marqué par la médaille d'or de Jules Chappaz, sur un 10km Skate à Lathi (Finlande).

C'est historique ! C'est la première fois qu'un français est champion du monde junior sur ce format de course, nous sommes donc trop fiers que ce soit un petit Cluse !!!



De la natation synchronisée à La Clusaz ?

Laure Bayet-Seilhean, licenciée au Club de natation synchronisée de Bastia mais domiciliée à Seynod, a sollicité l'autorisation de la commune pour s'entraîner à l'Espace Aquatique des Aravis cette année 2019.

Une expérience gagnante qui lui a permis d'obtenir la médaille d'or aux championnats de France de Lille en juin et la médaille de bronze aux championnats du monde master de natation artistique en Corée du sud, à Gwangju début août !

Nous espérons que ce partenariat va perdurer et pourquoi pas se développer avec d'autres adeptes de la natation synchronisée.



SPORTS

Une nouvelle équipe au centre équestre

Cela fait maintenant un an que Camille Paclet a repris le centre équestre de La Clusaz ! Cet anniversaire a été fêté le 7 septembre lors de l'inauguration.

Pour Camille, cette année, qui n'a pas été de tout repos, a été faite de rencontres merveilleuses : Amanda qui est à ses côtés depuis le début est formidable, Laurène qui est également venue en renfort pour les mois chargés de juillet et août et tous les clients qui sont désormais des amis !

C'est dans un cadre idyllique que tous les passionnés (ou non) sont accueillis où leur sont proposés des balades ou des cours. En hiver, ils peuvent également se tester au ski joëring du début des vacances de Noël au 31 mars.

Le centre est ouvert toute l'année sauf en période de gel où aucune activité ne peut être proposée.



Patinoire

La patinoire, après être restée ouverte tout l'été jusqu'à la Foire de la Croix le 15 septembre, a fait une courte pause pour rouvrir dès le 19 octobre, pour les vacances de la Toussaint.

Elle a ensuite accueilli les passionnés de glisse chaque week-end jusqu'au 15 décembre.

Du 21 décembre 2019 au 30 avril 2020 elle sera ouverte chaque jour avec des activités ludiques le matin, des séances de patin et de ice bumper les après-midis.

La patinoire continue également d'accueillir des séminaires et de vous proposer ses spectacles sur glace toujours très appréciés du public.

Plus d'infos sur la page Facebook La Patinoire, La Clusaz





AU FIL DES EVENEMENTS

LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE L'HIVER

- **LE CARNAVAL DE LA CLUSAZ • Mardi 25 février**
- **LA SOIRÉE SAVOYARDE • Mercredi 4 mars**
- **FULL MOON 2 • Samedi 7 mars**
- **LCZ FEST' • Du 13 au 15 mars**
- **DERBY DE BALME • Samedi 21 mars**
- **RADIOMEUH CIRCUS FESTIVAL • Du 26 au 29 mars**
- **RETOUR DES CHAMPIONS • Vendredi 10 avril**
- **GOOD VIBES WEEK • Du 6 au 10 avril**
- **MONO FOLY • Samedi 18 avril**
- **DÉFI FOLY • Dimanche 19 avril**
- **LA DER DES DERS • Dimanche 26 avril**



RÉTROSPECTIVE



Voyage d'étude en Autriche



L'équipe animation et les bénévoles du vin chaud



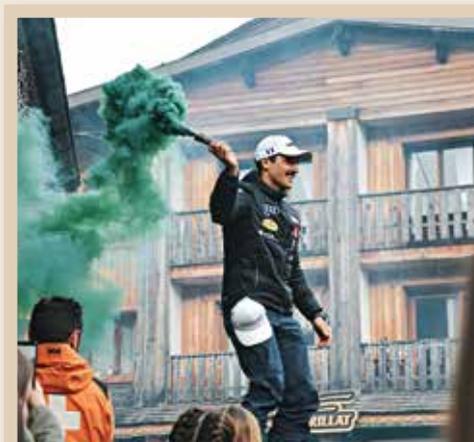
Course de garçons de café



La guinguette



Le derby de Balme



Le retour des champions





LES SERVICES DE LA COMMUNE



Photo avec les 150 employés municipaux, prise le 16 décembre 2019, lors de la réunion de lancement de saison organisée par les services de la Commune.

L'occasion de partager la culture de la collectivité et de rappeler les valeurs de La Clusaz.

Centre technique municipal



Stéfanie Eldin a pris ses fonctions au sein de la collectivité en tant que responsable du secteur bâtiment depuis le mois d'avril 2019. Il a en charge l'organisation du secteur et est acteur des projets de développement des outils numériques de la collectivité.



Arnaud Houiller, agent saisonnier depuis plusieurs années au sein de la collectivité, a été recruté sur un poste permanent. Il a intégré le service entretien Espaces verts et Parking depuis le mois de mai 2019.



Sébastien Violeau, agent saisonnier depuis plusieurs années, a été recruté sur un poste permanent. Il a intégré le service voirie depuis le mois de mai 2019.

ARRIVÉES

Pôle enfance



Léa Clavel, diplômée auxiliaire de puériculture, a pris ses fonctions au service pôle enfance depuis le mois de septembre 2019. Elle succède à Isabelle Lefevre.

Espace aquatique



Yohan Sergent, agent saisonnier depuis plusieurs années au sein de la collectivité, a été recruté sur un poste d'agent permanent. Il a intégré le service de l'espace aquatique depuis le mois de mai 2019.

Direction Générale des Services



Catherine Garcia a pris ses fonctions en tant qu'assistante de direction auprès du Maire et du Directeur Général des Services depuis le mois novembre 2019, pour succéder à Sylvie Pollet-Villard.

Service Ressources Humaines



Lydie Badone a été recrutée par voie de mutation au service ressources humaines sur le poste d'assistante. Elle a rejoint le service depuis le mois d'août 2019.



LES SERVICES DE LA COMMUNE

ARRIVÉES

Pôle Habitat Logement



Esaïe Saighi a pris ses fonctions en tant que responsable en septembre 2019, création d'un service habitat - logement au sein de la collectivité.

Pôle Juridique



Julie Dhenin a pris ses fonctions en tant que responsable en septembre 2019, création d'un service juridique au sein de la collectivité.

Nous leur souhaitons à tous une pleine réussite dans leurs fonctions.

Mouvement au sein du personnel communal

DÉPARTS

Services administratifs

Sylvie Pollet-Villard, en poste d'assistante de direction auprès du Maire et du Directeur Général des Services depuis juin 2010, a souhaité prendre une disponibilité à partir de janvier 2020

Nous leurs souhaitons de s'épanouir pleinement dans leurs nouveaux projets.

Pôle enfance

Isabelle Lefevre, arrivée en décembre 2010 au service pôle enfance de la collectivité, a décidé de partir vers d'autres horizons.

Christine Naveteux, arrivée en mars 2001 au service pôle enfance de la collectivité, a décidé de mettre fin à ses fonctions au sein de la collectivité.

Cérémonie des médailles et retraités

RETRAITES



Les agents des services :

Médailles d'argent :

Annick Agnellet,
Corinne Burgat-Charvillon,
Paul Collomb-Clerc,
Emmanuel Maistre

Médailles de vermeille :

Guy Agnellet,
Didier Perillat-Amédée,
Jean François Perrono,

Les élus :

Médailles d'argent :

André Vittoz, Paul Mermillod

Les retraités :

Joël Collomb-Patton, Priscilla Pessey, Régis Collomb-Clerc



LES SERVICES DE LA COMMUNE

Service Espaces Verts, un “métier passion”

Avec ses trois fleurs décernées par le label villes et villages fleuris et de nombreux compliments exprimés tout au long de l'été, la Commune de La Clusaz peut être fière de son service Espaces verts.

Celui-ci est composé de cinq agents : Norbert Régo, responsable du service et actif depuis 30 ans pour la commune de La Clusaz, Jeff Régo, Arnaud Houiller, Sébastien Violeau, agents communaux, et Julien Ringressi, saisonnier.

RENCONTRE avec Norbert et Jeff Régo, passionnés de père en fils.

Qui choisit les fleurs ?

En septembre, Corinne Collomb-Patton, élue en charge du fleurissement, donne la tendance et les couleurs choisies pour l'été suivant.

Le service fait le bilan des plantes qui ont su s'adapter aux conditions climatiques de la station et amène ses idées et son expérience.

Avec les conseils de la Maison Gonthier, horticulteur à Albertville, la commande est donc passée dès l'automne.

Comment fait-on des compositions ?

Les jardinières sont faites de plantes annuelles, qui ne durent qu'une saison.

Les compositions, commandées au mois de septembre, sont préparées durant l'hiver par la maison Gonthier, ce qui permet un meilleur développement quand elles sont installées à La Clusaz au mois de juin.

Chaque rue, chaque quartier a sa propre composition, différente en fonction de l'orientation et de la couleur du bâtiment, soit une quinzaine d'assemblages différents.

Pour les massifs, les plantes vivaces sont réutilisées d'une année sur l'autre.

Comment les soigne-t-on ?

Il ne faut pas oublier que les plantes sont vivantes ! Comme nous, elles peuvent avoir soif, faim, froid, chaud. Si elles sont en manque, elles se mettent en état de stress ce qui engendre un blocage de leur croissance et des risques de maladie. Il faut donc être attentionné et le plus régulier possible.

Quel est le secret pour garder ces compositions ?

L'arrosage doit se faire matin ou soir mais jamais en plein soleil et en évitant de mouiller la plante pour éviter l'effet loupe qui peut brûler le feuillage. En cas de pluie, on arrose quand même ! En effet, l'eau ruisselle sur les plantes et n'atteint pas le bac d'où l'intérêt d'un arrosage

régulier même par temps pluvieux.

Enfin, l'engrais doit être apporté sur un substrat (équivalent du terreau) humide : l'engrais mis sur du terreau sec risque de brûler les plantes.

Suivez-vous des formations ?

Le service suit des formations régulières, soit environ une semaine par an, nécessaires notamment suite à l'interdiction des produits phytosanitaires : il faut développer de nouvelles techniques pour travailler avec de nouveaux produits.

Cependant, les formations ne suffisent pas : l'expérience de la plante reste primordial.

On voit le service Espaces verts très actifs l'été, mais qu'en est-il du reste de l'année ?

Après la commande des plantes pour l'été suivant passée en septembre, le service espaces verts s'emploie à préparer les décorations non électriques de Noël.

L'hiver, le service étant fermé, nos quatre agents titulaires sont affectés dans d'autres services : la patrouille pour le service déneigement pour Norbert et Jeff, les parkings pour Arnaud et la voirie pour Sébastien.

Au printemps, il faut remettre en état les massifs endommagés par le déneigement et le sel et salis par les détritiques et les déjections canines.

Norbert et Jeff tiennent à remercier les membres du conseil municipal, et particulièrement Corinne Collomb-Patton, qui les soutiennent et leur donnent les moyens de travailler avec une grande diversité de plantes ce qui rend leur travail intéressant et motivant.





LES SERVICES DE LA COMMUNE

L'Agence Postale Communale, déjà 1 an d'existence !

Ouverte en novembre 2018, l'Agence Postale Communale (APC) est opérée par Le Pêlé coworking et située dans ses locaux (au-dessus du cinéma en montant vers la Salle des Fêtes).

Vous trouvez à l'APC, l'essentiel des services postaux :

- affranchissement des courriers et colis toutes destinations
- affranchissement des lettres recommandées nationales et internationales
- ventes de timbres, d'enveloppes prêtes à poster, d'emballages prêts à expédier.

Vous pouvez y retirer les objets avisés dans vos boîtes aux lettres et y déposer les courriers et colis affranchis sur internet.

Enfin, les détenteurs de compte bancaire et/ou épargne de La Banque Postale peuvent y faire des opérations de dépannage (retrait et versement d'espèces, dépôt de chèques).

Toutes les opérations non disponibles à l'APC peuvent se faire au Bureau de Poste de Saint-Jean de Sixt qui est désormais notre bureau de Poste.

Cathy Neyrinck assure le service et est remplacée un jour par semaine par Caroline Bagland.

L'APC est ouverte toute l'année du lundi au vendredi de 9h30 à 15h00 sans interruption. Le service est étendu en période hivernale (depuis le 1^{er} décembre 2019 et jusqu'au 28 mars 2020 inclus) avec une ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 15h00 et le samedi de 8h30 à 13h00.

Il n'y a aucun changement concernant les boîtes aux lettres du village dont le courrier est relevé tous les jours sauf le dimanche et une boîte aux lettres supplémentaires a été installée à l'extérieur de l'APC.

Cette 1^{ère} année, nous avons traité plus de 9 000 objets suivis déposés et plus de 3 300 objets suivis arrivés en instance. Nous avons accueilli en moyenne 50 clients par jour et traitons en moyenne 80 opérations par jour.



AGENCE POSTALE COMMUNALE
97 route de l'Étale · 74220 La Clusaz
04 50 11 45 95



HISTOIRE

L'ÉBOULEMENT DE



Arriver à dater l'éboulement rocheux de cette Perrière est assez difficile. Aucun texte officiel ne le relate et il s'est effacé de la mémoire des populations locales.

En procédant à des éliminations, on peut le faire reculer dans le temps...

Sur la carte sarde de 1730, on observe que cette langue pierreuse existe déjà. Pas de morcellement parcellaire en ces lieux, une seule grande parcelle la représente, reliée à la forêt côté ouest. Cette parcelle est dite "appartenant à la communauté" : aucun bâtiment n'apparaît, seule une ferme, à la lisière occidentale, au sommet du Mas des Houches et une autre à la lisière orientale vers le bas, dit Mas du Domaine, comme épargnées par cette catastrophe. Cette dernière est la ferme des Domaines, déplacée en

2015 au Hameau des Alpes. De plus, du fait que les gens ont oublié cet épisode, et que les plus vieux registres paroissiaux, retrouvés à la cure datent de 1645 et n'en parlent pas, il semble difficile de dater l'événement après cette

date : en d'autres paroisses, les événements de ce type sont très souvent consignés.



88 LA CLUSAZ (1040) - Le nouvel hôtel et les éboulis - LL.



HISTOIRE

LA PERRIÈRE

LA CLUSAZ *par Philippe SALIGER-HUDRY*

Une origine médiévale ?

Il est tentant de rapprocher cet éboulement du grand séisme de 1248. Ressenti dans toute l'Europe, il a occasionné le spectaculaire effondrement du Granier. Cela semble appuyé par une reconnaissance féodale qui confirme en 1414, une vente de terres (datant de 1385) à un certain Pierre Juglard dit de la Perrière. On peut estimer que ce lieu-dit

ce n'est donc pas une perrière... Le lieu était situé au-dessus et à l'est du cimetière actuel, donc orienté plein sud, en pied de pente. Ce n'est pas la maigre rache qui reste actuellement qui a pu générer ce nom (en comparant des lieux pareillement notés ailleurs). Ce site devait être convoité, pour des jardins, d'où "ceux des Oches", qui les cultivaient, et pour certains y habitaient.

Ces Oches ont-elles été réduites à peau de chagrin par le séisme

réengagement de la végétation sur cette langue, il n'est pas impossible qu'un nouvel éboulement ait parachevé les dégâts anciens. Les arêtes des rochers sont vives, et semblent d'origine assez récente. Quelques secousses dans le Jura suisse sont évoquées vers 1610, on pourrait retenir cette période pour La Clusaz.



Dans le même temps, des documents attestent que de nombreux habitants portent le patronyme de "Desoches", certains même avant 1308 (ce qui est confirmé en 1322). Par la suite, on les retrouvera en Desoches dit Ayros, dit Thovex, dit Roush, dit Crochet, dit Monet, dit Thevenet, dit Masson, dit d'Aravis, dit Ginet, dit Maystre etc. 13 feux ("foyers" ou ménages) portent ce nom en 1442, et 52 sont notés dans la Gabelle du sel en 1561. L'expression des Oches signifie "terres labourées encloses",

de 1248, ne conservant cette appellation qu'à la bande verticale herbeuse d'aujourd'hui, le reste, enfoui sous des m³ de roches, étant dénommé : la Perrière ?

Ou plus récente !

Avec la dendrologie, étude des cercles de croissance des arbres, et à la lecture de quelques photos du début du XX^e siècle de la Perrière, on pourrait dater la repousse de ces maigres d'épicéa. Vu le peu de



On peut donc faire l'hypothèse d'un éboulement en plusieurs phases, entre 1248 et 1610. Mais nous ne sommes pas à la merci de tomber sur un acte ancien, nous éclairant sur ce fait. L'élaboration de l'histoire locale est parfois agrémentée de trouvailles tardives...





ASSOCIATIONS

Bridge Club Aravis

Le Bridge Club Aravis (B.C.A.) organise des tournois de bridge homologués par la Fédération Française à l'attention de joueurs de tous niveaux, débutants et confirmés, résidents et vacanciers.

Le Club est ouvert toute l'année le lundi et le jeudi, inscriptions à 16h15, début du tournoi à 16h30.

Le B.C.A. compte 72 membres. Il accueille les joueurs dans une salle spacieuse, confortable, accessible par ascenseur, où il fait bon se retrouver pour jouer, échanger, et ce, dans une atmosphère amicale et conviviale.

Pendant les vacances d'été 2019, le club a accueilli jusqu'à 52 joueurs par séance et, le 5 août, a organisé à la salle des fêtes avec le soutien de la municipalité, un tournoi interclubs qui a réuni 106 joueurs. Le tournoi a été dirigé par Jacques Carlier, arbitre international, qui a bénévolement prêté son concours.

La remise des prix a été faite en présence de Monsieur le Directeur de l'office du tourisme. Une collation festive et de qualité a clos la journée. En septembre 2019, 35 membres du club ont participé à un séjour "bridge et tourisme" sur la côte d'Azur, le succès remporté les encourage à s'inscrire pour un nouveau séjour en Alsace en 2020.

Amateurs de tarot et de belote, rejoignez le B.C.A., vous avez déjà fait un pas dans l'apprentissage du bridge, le deuxième pas sera certes plus difficile, l'enjeu est de taille mais il en vaut la peine !

"En plus d'être un loisir, le bridge est une activité bénéfique pour ceux qui le pratiquent régulièrement, quel que soit leur âge. Ainsi, chez les jeunes, il développe le sens de l'analyse et de la stratégie ainsi que l'esprit de synthèse. Pour ceux qui exercent une activité professionnelle, il prépare à la prise de décision. Enfin, pour les seniors, il agit comme une gymnastique intellectuelle et stimule la mémoire, parvenant à retarder le vieillissement du cerveau."

Des cours d'initiations gratuits peuvent être proposés, se renseigner auprès de René Vigier (06 30 79 52 17).

Tous renseignements auprès de :
Jean Cohade · Président
(06 09 58 68 99)

Josette Mermillod · Trésorière
(06 62 32 04 68)

Salle Edelweiss
15 route de l'Etale
74220 La Clusaz





ASSOCIATIONS

Les Placos

Le club des Placos de La Clusaz (collectionneurs de plaques de muselets de champagne) compte à ce jour 180 adhérents répartis dans toute la France, la Belgique, le Luxembourg.

Nous organisons trois réunions d'échanges de capsules durant l'année.

Mi-avril, notre assemblée générale avec journée d'échanges a eu lieu au salon d'honneur de l'office du tourisme avec une cinquantaine de personnes à qui le club a offert le repas de midi.

Fin juin, une journée d'échanges avec barbecue à midi : soixante personnes avaient répondu à cette sympathique journée.

Et début octobre, notre grande bourse à la salle des fêtes qui, cette année encore, a été un grand cru au vu des 90 exposants venus de tous les clubs de France et de Belgique. Un grand merci aux trois hôtels partenaires qui nous ont soutenus durant ce beau week-end automnal. Le Hameau des Alpes a été mis à l'honneur cette année (belle image publicitaire pour la station et notre club) sur nos bouteilles du salon (étiquettes et capsules) avec 1 020 flacons vendus de notre producteur Breul Patrick. Nos amis restaurateurs Anne-Marie et Bernard ont régalié les 160 personnes présentes pour la traditionnelle tartiflette géante.

Le club tient à remercier tous les partenaires et bénévoles qui nous soutiennent durant l'année pour nos différentes réunions d'échanges et leur donne déjà rendez-vous pour la 8^{ème} édition de notre grande bourse qui aura lieu le dimanche 4 octobre 2020.

Pour tous renseignements :

Président : Lacombe Patrick • Tél : 06 60 59 41 09

Mail : patrick.lacombe.74220@gmail.com

Trésorière : Demarteleire Noëlle • Tél : 06 11 90 09 13

Mail : ndemarteleire@gmail.com

Secrétaire : Minier Dominique • Tél : 06 98 17 34 94

Mail : dom.minier@hotmail.com



OGEC

L'OGEC : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique.

L'OGEC est une association composée de parents d'élèves bénévoles.

Elle a pour mission la gestion du bon fonctionnement de l'école.

Des travaux de peinture aux plafonds ont été réalisés durant cette année scolaire.

Nous avons aussi effectué quelques normes handicapées qui étaient nécessaires pour pouvoir accueillir tous les enfants.

**La kermesse 2019 a eu à nouveau un beau succès !
Le soleil était au rendez-vous !**

Nous tenons encore à vous remercier pour votre implication. Il a été démontré encore une fois que, sans la participation de la quasi-totalité des familles, elle ne pourrait se dérouler correctement.

L'OGEC remercie aussi les différentes associations, ainsi que la Marie et l'office du tourisme : grâce à leur soutien et leur aide cette kermesse peut se réaliser chaque année.

On compte encore sur vous pour 2020 !

L'OGEC recrute...

**Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas...
on vous attend !**



ASSOCIATIONS

ESF

Tout va très bien à l'Ecole du Ski Français de La Clusaz qui a établi un nouveau record de chiffre d'affaire l'hiver dernier, après le record de l'hiver précédent. L'effectif est passé de 257 à 264 moniteurs, nous n'avons jamais été aussi nombreux ! Tout cela grâce aux qualités de notre station village, de tous ses services et de tous ses acteurs sociaux professionnels que nous félicitons et remercions sincèrement.

Nous organisons tout l'hiver des compétitions de ski alpin (ESF Ski Tour), de freeride, de freestyle (ESF Freeski Tour) et de ski nordique (Confins Trail and Ski). Nous sommes fiers de maintenir, avec le Club des Sports, la traditionnelle course des Jeunes Planches et très honorés de proposer nos services aux Vieilles Planches. Nous sommes également très heureux d'offrir le ski scolaire aux élèves de l'Ecole de La Clusaz. Nous participons financièrement et techniquement à l'organisation du Derby de Balme et du Défi Foly et nous intervenons également l'été sur l'Alps Bike Festival, la Fête du Reblochon et le Bélier.

Nos monitrices et moniteurs ont brillé cet hiver avec la quatrième place de Mirabelle Thovex en coupe du monde de Snowboard, les victoires d'Adèle Hallant et d'Arsène Goby au derby de Balme et nous avons eu sept moniteurs (un record !) à la grande finale du challenge des Moniteurs. Lors de ce même challenge, Daniel Collomb-Patton et Gérard Agnellet sont montés respectivement sur les podiums du Mémorial Cathiard et de la finale du ski Nordique.

Avec le service animation de l'Office du Tourisme, nous avons créé un Ski Show qui a été très apprécié et qui ne demande qu'à monter en puissance. Nous organisons aussi avec l'Office du Tourisme et la SATELC, une soirée slalom et descente aux flambeaux avec et au profit de l'UNICEF 74.

La place de marché "Mon séjour en montagne", gérée par nos instances nationales, a accueilli plusieurs hébergeurs de La Clusaz et un magasin de sport, pour un chiffre d'affaire ayant franchi le cap symbolique des 100 Millions d'euros l'hiver dernier.



Au plan national, notre nouveau président, Eric Breche, a signé un nouveau partenariat avec la Fédération Française de Ski, en renforçant encore la contribution financière de l'ESF. Localement, le partenariat entre l'ESF et le Club des Sports est reconduit et nous nous réjouissons des excellentes relations qui perdurent entre nos deux structures. Nous sommes très attachés au ski de compétition et très fiers des excellents résultats de nos athlètes que nous félicitons.





ASSOCIATIONS

Association des résidents

Vive l'été dans les Aravis !

L'été est trop court pour pouvoir profiter de tout ce que peut nous offrir la montagne... entre les randonnées en famille, avec des amis ou en solitaire, à la cueillette des plantes médicinales, tous les sports de plein air, les détente à la piscine... et les soirées musicales au coucher de soleil... La Clusaz a plus d'une façon de séduire !

L'Association des Résidents de La Clusaz entend bien cultiver ses atouts en s'impliquant dans les loisirs et les événements culturels, comme le magnifique Festival de Musique à Beauregard auquel elle apporte son soutien.

Quels meilleurs ambassadeurs de La Clusaz que ceux qui en sont tombés amoureux !



Association Gym et Danse

Née en septembre 1998, l'Association Gym et Danse rassemble plus de 50 adhérents.

La diversité des cours (step, gym, pilates, barre à terre) permet à chacun et à chacune de pouvoir se muscler et s'assouplir en fonction de ses capacités, dans une ambiance détendue et conviviale.

Des parcours gymniques sont proposés aux enfants à partir de 3 ans ainsi qu'une initiation à la danse. Chaque fin de trimestre est conclu par une petite représentation devant les parents.

Les cours ont lieu dans le bâtiment de l'ancien club des sports au Champ Giguët, en attendant une nouvelle salle de sport.



 Renseignements au 06 15 18 70 55





ASSOCIATIONS

Jumelage La Clusaz Aravis / Pama - Kompienga

En septembre dernier, notre village a eu la joie d'accueillir Monsieur Diayombo Sangli, Président du comité de Jumelage de Pama, directeur et instituteur d'une école de brousse.

Nous partageons avec vous ses impressions, au travers des extraits de son carnet de voyage :

"Tout au long de mon séjour parmi vous, j'ai ressenti de réels moments de plaisir, de découvertes, la beauté des paysages, ces montagnes inimaginables, les villes, les villages et surtout les populations qui vivaient à leurs occupations quotidiennes... toutes ces choses qui sortaient de l'ordinaire vécu par l'Africain que je suis m'ont permis de saisir la qualité de vie grâce au travail et la diversité culturelle de ce beau pays qu'est la France.

Pendant ces merveilleux jours passés en bonne compagnie, j'ai eu l'occasion de visiter de nombreux sites touristiques et endroits emblématiques de la culture occidentale. Toutes ces découvertes m'ont enchanté et aussi étonné ; elles sont pour moi un nouveau savoir à partager avec les miens et mes élèves.

Je tiens à remercier toutes les personnes grâce auxquelles mon séjour a été possible et qui m'ont manifesté tant d'attention :

- Monsieur le Maire de La Clusaz et son conseil pour leur accueil et leur soutien,
- le club des sports pour sa participation à l'occasion de la course du "Bélier",
- les membres du comité de jumelage et leur soutien indéfectible auprès de la population de la Kompienga,
- les dames qui travaillent à soutenir le jumelage, avec lesquelles j'ai partagé un repas dans l'amitié et la bonne humeur,
- les enseignantes de l'école de La Clusaz en accord sur l'éducation environnementale,
- le foyer et le conseil municipal des jeunes de Dingy,
- Basile pour la visite de la caserne des pompiers de Thônes,

- Monsieur Agnellet pour la visite de la scierie,
- Bruno pour la visite de la ferme,
- Stéphane pour la journée à Genève,
- Josianne pour les deux jours passés à Paris,
- Toute la famille Giguet pour son accueil et mon hébergement,
- toute la communauté de La Clusaz, Dingy et de la vallée de Thônes,
- Et les personnes que j'ai omis de citer.

Je souhaite à tous une très bonne année 2020, et pour tous, la santé et surtout la paix."

Heureux de retrouver les siens, il va, malheureusement rapidement se confronter à la dure réalité : le Burkina a été victime d'attaques de terroristes dans l'Est, faisant 40 morts et 60 blessés. Nos amis burkinabés comptent donc plus que jamais sur notre soutien moral et financier pour le développement de toute la population de la Kompienga.

Pour suivre le carnet de voyage de notre ami Diayombo et suivre le programme de nos aides, vous pouvez consulter le site du comité (www.araviskompienga.fr); vous aurez aussi les nouvelles de la situation politique du Burkina Faso.

La SPL O des Aravis a décidé de remettre un chèque de 806,48 € à l'Association de Jumelage La Clusaz - Aravis / Pama - Kompienga suite à la dissolution de l'association Arpège, syndicat professionnel de gestionnaires publics d'eau.

En effet, dans le cadre de la réorganisation des syndicats professionnels des gestionnaires d'eau en France, les membres de l'association Arpège, dont O des Aravis faisait partie, ont décidé de la dissoudre.

L'excédent de dissolution est ainsi réparti entre des associations concourant à la gestion de l'eau quelle qu'en soit la nature, c'est pourquoi l'association de Jumelage a pu en bénéficier !





ASSOCIATIONS

Quand l'art du théâtre se mêle à nos montagnes !

Depuis l'année dernière une petite école de théâtre a ouvert ses portes dans les Aravis : **"The Wild Theatre Company"**.

Elle vient renforcer les activités culturelles comme la musique et la danse déjà présentes depuis plusieurs années et s'ajoute aux pratiques sportives déjà bien ancrées à La Clusaz.

Composée l'année dernière de 18 enfants âgés de 6 à 14 ans, cette nouvelle activité très demandée a pris un réel essor après le spectacle de fin d'année en juin ! La petite troupe a vu ses effectifs

augmenter considérablement pour le plus grand plaisir de la fondatrice de l'école, Hayet ! En effet, cette année, la troupe se compose de 48 élèves à La Clusaz et de 13 élèves au Petit Bornand soit plus de 60 comédiens en herbe dans notre vallée ! Aujourd'hui, des petitous aux adultes, l'école de théâtre de La Clusaz est divisée en 5 groupes tous plus insolites les uns que les autres !

Outre le travail de la mémoire, l'aisance à l'oral et sur scène, le théâtre est une thérapie à lui tout seul ! La gestion des émotions, des énergies, du stress, la cohésion du groupe, la tolérance ou encore la confiance en soi sont autant de bienfaits apportés par cet art ! Du classique à l'improvisation, des sketches connus aux pièces écrites par la professeur, "The Wild Theatre

Company" se veut être l'école de l'éclectisme et de la diversité !

Après des études de théâtre à Paris au sein de la prestigieuse école Eva Saint Paul, Hayet a travaillé en tant que comédienne dans plusieurs séries, téléfilms et longs métrages français et étrangers. S'étant installée à la Clusaz il y a 5 ans, elle a décidé de transmettre sa passion et de la partager avec ceux qui le souhaitent ! Avec le soutien et l'implication de la Mairie et plus particulièrement de Corinne Collomb-Patton qui s'est investie pour que le projet vive cette année encore et puisse accueillir de nouveaux élèves, de l'Office du Tourisme, de l'école élémentaire et de quelques amis, la famille "The Wild Theatre Company" a vu le jour en octobre 2018 et, on l'espère, n'a pas fini de s'agrandir !





ASSOCIATIONS

L'activité des Sapeurs-Pompiers



A la Clusaz, 28 sapeurs-pompiers volontaires se relaient 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour assurer votre sécurité.

L'année 2019 fut encore une fois très chargée sur le plan opérationnel, du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2019 nous avons effectué 380 interventions.

■ INTERVENTIONS :

- Assistance et secours à personne : **341 interventions**
- Feux : **22 interventions**
- Opérations diverses : **17 interventions**

■ FONCTIONNEMENT DU CENTRE :

Le centre de première intervention de la commune assure ses missions grâce aux sapeurs-pompiers volontaires qui exercent cette activité en dehors de leur profession ou de leurs études. En journée, le centre rencontre des difficultés pour trouver du personnel disponible. Pour pallier ce manque, en saison, la journée, le centre de secours est renforcé par trois pompiers professionnels et saisonniers de garde en caserne.

■ ÊTRE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE EST UN ENGAGEMENT CITOYEN.

Il permet à chacun d'entre nous de se rendre utile et de venir en aide à la population, à nos proches, à protéger nos biens.

L'activité de sapeur-pompier volontaire s'ouvre à toutes et tous.

Notre porte est ouverte toute l'année. Nous vous invitons à venir nous rencontrer afin de vous informer sur notre activité et, pourquoi pas, rejoindre nos rangs et faire partie de la grande famille des pompiers.

Pour plus d'informations, contactez le chef de centre, Lieutenant Philippe Agnellet au 06 60 53 30 66.

■ MÉDAILLES D'HONNEURS

Lors de la cérémonie du 11 novembre, deux sapeurs pompiers ont été décorés de la médaille d'honneur,

- l'adjudant-chef Agnellet Christian, médaille d'or, pour 30 ans de services
- le 1^{ère} classe Mermillod Romuald, médaille d'argent, pour 20 ans de services



■ NOMINATIONS AU GRADE SUPÉRIEUR EN 2019 :

- le sergent Agnellet John nommé sergent-chef
- le sergent Thomé Dimitri nommé sergent-chef
- le caporal Pollet Jordane nommé sergent
- le caporal Suize Christophe nommé Caporal-chef
- le 2^{ème} classe Bachelard Bryan nommé 1^{ère} classe

Félicitations à eux !

■ RÉSULTATS SPORTIFS :

Course Ski alpin départemental au Mont Saxonnex Benoît Pollet-Villard monte sur la première marche dans sa catégorie. **Félicitations Benoît !**





ASSOCIATIONS

■ NOUVELLES RECRUES :

Deux nouvelles recrues sont venues renforcer nos rangs en 2019 :

A gauche Valentin Collomb-Clerc (employé mécanicien) à droite Sarah Maistre (étudiante)



Poteaux incendies :

**Je protège
votre foyer en cas
d'incendie !**

**Pensez à me déneiger
l'hiver, accessibilité
et visibilité obligent !**



**Merci pour l'accueil que vous réservez à nos pompiers volontaires
l'automne pour la présentation de leurs calendriers.**





INFOS PRATIQUES

Horodateurs : une appli pour payer votre stationnement

La Commune a fait le choix de remplacer entièrement son parc d'horodateurs en 2019. Le nouveau matériel, mis en service depuis le mois de juillet, propose des fonctionnalités innovantes grâce à une application installée sur un smartphone :



 **règlement à distance du stationnement : plus besoin de prévoir de monnaie pour l'horodateur,**

 **gain de temps : plus d'attente devant l'horodateur,**

 **recherche de places disponibles grâce à la fonctionnalité de guidage,**

 **système d'alerte quand la fin du délai de stationnement approche, permettant de le prolonger à distance.**



Don du sang

Les prochaines collectes de l'Établissement Français du Sang (EFS) auront lieu à la salle des fêtes :

- le **mardi 7 avril 2020** de 16h00 à 19h00,
- le **mardi 28 juillet 2020** de 16h00 à 19h00,
- le **mardi 15 décembre 2020** de 16h00 à 19h00.

Elections Municipales et des Conseillers Communautaires : Tout savoir sur le scrutin

Les élections municipales se dérouleront les 15 mars 2020 et 22 mars 2020, en cas de second tour.

A La Clusaz, le bureau de vote sera tenu de 8h00 à 18h00 à la salle des fêtes.

Attention : pour voter, chaque électeur doit obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo.

La Carte d'Electeur est une facilité pour la liste d'émargement mais elle ne suffit pas.

Date limite inscription sur la liste électorale : 7 février 2020

Pour le vote par procuration, les autorités habilitées à établir les procurations sont :

- Le tribunal d'instance,
 - La gendarmerie,
 - Le Consulat de France,
 - La Police Nationale du lieu de domicile ou de travail du mandant.
- Elles sont établies toute au long de l'année.

Il est également possible de pré-remplir le formulaire CERFA de procuration sur internet (mon.service-public.fr).

La date limite de dépôts de candidatures est fixée au 27 février 2020 à 18h00 pour le premier tour et au 17 mars 2020 à 18h00 pour le second tour.

La campagne électorale aura lieu du 2 mars à zéro heure au 14 mars minuit pour le premier tour et au 16 mars à zéro heure au 21 mars minuit pour le second tour.

Il s'agit d'un scrutin de liste à 2 tours. Les listes doivent être complètes et bloquées et doivent obligatoirement respecter la parité.

Le panachage n'est pas possible.

Les Conseillers Communautaires sont désignés sur le même bulletin de vote : trois membres et un suppléant qui représenteront la Commune de La Clusaz à la CCVT.

En vigueur depuis janvier 2019, le Répertoire Electoral Unique (REU) permet :

- de garantir l'unicité des inscriptions,
- de s'inscrire au plus près du scrutin (jusqu'au 6e vendredi précédant l'élection),
- de s'inscrire en ligne sur le site service-public.fr,
- de vérifier sa situation électorale service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE



INFOS PRATIQUES

Recensement des travailleurs frontaliers

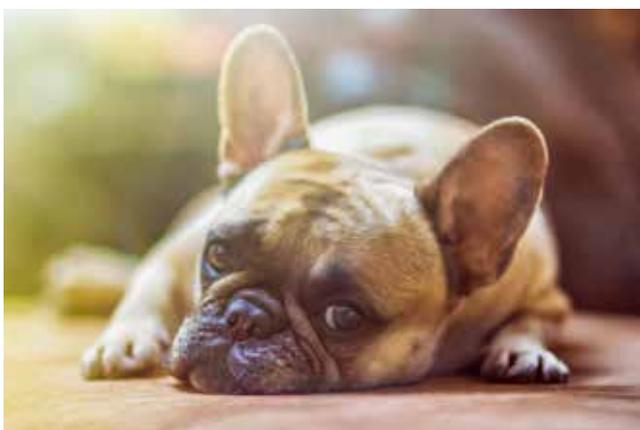
Chaque année, le département de la Haute-Savoie répartit la part de Compensation financière genevoise (CFG) qui doit être reversée aux communes selon le nombre de leurs résidents qui travaillent dans le canton de Genève.

Deux types de frontaliers travaillant à Genève donnent lieu à une rétrocession fiscale genevoise :

- Les titulaires d'un permis G n'ayant pas la nationalité suisse qui souhaite travailler à Genève.

- Les Suisses et doubles nationaux, qui n'ont pas besoin d'un permis G, résidant en France et travaillant à Genève. Si vous êtes dans ce dernier cas, merci de vous inscrire, en Mairie en précisant :

- Vos noms et prénoms ;
- Date de naissance ;
- Nom de l'employeur ou de la filiale ;
- Nom de la commune genevoise de l'employeur.



Le saviez-vous ?

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des **déjections canines** sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'**infraction** est passible d'une contravention de 1^{ère} classe. Article R632-1 du Code Pénal

Monoxyde de carbone : comment éviter les intoxications ?

L'hiver est là : les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... **Les gestes de prévention aussi !**

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il se diffuse très vite dans l'environnement. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

En Haute-Savoie, au cours de la période de chauffe 2018/2019, 21 personnes ont été intoxiquées au monoxyde de carbone et le nombre de signalements d'intoxication oxycarbonée a augmenté de 9,3% par rapport à la saison précédente (principalement pendant les périodes les plus froides de l'hiver).

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

GRAND FROID, REDOUX OU INTEMPÉRIES INHABITUELLES
SOYEZ VIGILANTS AUX APPAREILS DE CHAUFFAGE

Maux de tête, nausées, vomissements, si ces symptômes apparaissent, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les secours au 112, 18 ou 15

POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS :

- Avant l'hiver, faites vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié
- Tous les jours, aérez les pièces au moins dix minutes et ne bouchez jamais les entrées et sorties d'air
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu
- Placez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non-déstinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue...





INFOS PRATIQUES

Enquête TREMI 2020

Le jeudi 9 janvier 2020, l'Etat, par le biais du ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'Ademe, a lancé officiellement l'enquête TREMI 2020 au sujet des Travaux de rénovation énergétique des maisons individuelles.

Le Service des données et études statistiques (SDES) et l'Ademe réalisent de janvier à avril 2020 une importante enquête statistique visant à améliorer la connaissance de la perception, sur le terrain, des politiques nationales et locales d'encouragement à la rénovation énergétique des logements. Elle est aujourd'hui labellisée enquête publique, ce qui explique son caractère obligatoire pour les ménages sollicités.

Seuls les logements correspondant à une maison individuelle sont enquêtés.

L'échantillon de logements, tiré par l'Insee dans un répertoire de logements de l'Insee constitué à partir de sources

administratives, est constitué de 100 000 logements représentatifs des régions, du statut d'occupation, de l'année de construction de la zone climatique et du revenu du ménage.

D'une durée d'environ une demi-heure, l'enquête TREMI est réalisée de manière auto-administrée par internet. L'enquête répond directement à l'enquête à partir du site internet et des identifiants qui lui ont été communiqués dans la lettre-avis. Le site dédié à la collecte est accessible sur le site de l'Ademe.

Pour les personnes n'ayant pas accès à Internet, ces personnes peuvent se manifester par téléphone au 01 57 00 58 70 pour recevoir un questionnaire papier.

Plus d'info sur : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/enquete-sur-les-travaux-de-renovation-energetique-dans-les-maisons-individuelles-tremi?liste-enquete=true>

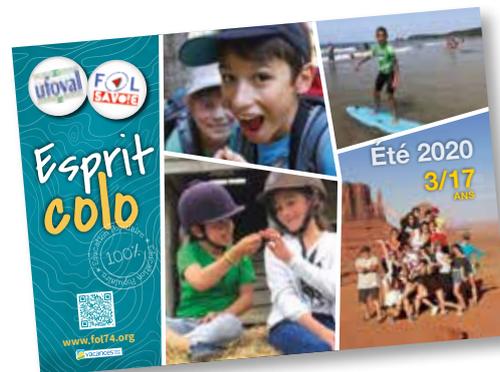
Les colos, c'est bon pour grandir...

La sortie de la brochure UFOVAL pour les vacances d'été est toujours un moment fort et attendu par des milliers d'enfants et de familles. Nous vous invitons déjà à imaginer, rêver les vacances de l'été, moment de respiration pour l'enfant et sa famille.

Un séjour en colo, c'est l'occasion d'un véritable dépaysement où l'on apprend à grandir pour les plus jeunes, à devenir plus autonomes et responsables pour les plus grands.

Ainsi nous souhaitons faire de cet espace unique un véritable temps de citoyenneté et d'émancipation pour enfants.

Ce sera aussi un ressourcement pour les parents qui auront plaisir à vivre ce temps de respiration pour mieux retrouver leur enfant à la fin du séjour.



Pour tout renseignement ou demande de brochure vacances 2020 :
Fédération des Œuvres Laïques 74

Adresse : 3 avenue de la Plaine - 74000 ANNECY

☎ 04 50 52 30 00

✉ ufoval@fol74.org

🌐 www.fo174.org

BON À SAVOIR...

Des défibrillateurs semi-automatiques seront installés prochainement à l'entrée de la Salle des Fêtes, au parking du Salon des Dames, à la Patinoire ainsi qu'au niveau de la Police municipale.





ETAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à...



MISSILLIER Lény,
12 mars 2019
fils de Joris MISSILLIER
et de Bérangère PERRILLAT-MERCEROT

CHATELAIN Faustine,
Louise, Marine
le 30 mars 2019,
fille de Pierre-Louis CHATELAIN
et de Julie BOUVET



THEVENET Camille,
Dominique, Michel, Laurent,
le 20 septembre 2019
fils de Laurent THEVENET
et de Chloé FRIDELOUX



DAVID-HENRIET Félix,
le 5 juin 2019
fils de Cyril DAVID-HENRIET
et de Sophie CLAUDE

RUPHY Elvis,
le 20 octobre 2019
fils de Gregory RUPHY
et de Alicia DAVIER



POLLET-VILLARD Constance,
le 28 juin 2019
fille de Mathieu POLLET-VILLARD
et de Perrine CURTELIN



AGNELLET Romy,
le 23 octobre 2019
fille de Jonathan AGNELLET
et de Laura RICHARD

DEBARRE Lynn, Sandia,
le 13 juillet 2019
fille de Jonathan DEBARRE
et de Pattareeya MEEMO

MARCHÉ Oscar, Philippe,
le 1^{er} novembre 2019
fils de Joseph MARCHÉ
et de Marion VITTUPIER



BONNIVARD Côte,
le 23 juillet 2019
fils de Cédric BONNIVARD
et de Laure BALMAIN



PERILLAT-MERCEROZ Emma
le 16 novembre 2019
fille de Damien PERILLAT-
MERCEROZ et de Mélanie
VEYRAT-DUREBEX

DELAUNAY Edmond,
Georges, Yves, Jean,
le 1^{er} août 2019
fils de Etienne DELAUNAY
et de Marilyne BESSE

BURGNIARD Lucas,
Christian, Michel,
le 5 décembre 2019
fils de Romain BURGNIARD
et de Fanny KROMER



COMBAUD Marcus,
le 23 août 2019
fils de Thomas COMBAUD
et de Capucine THOVEX



AGNELLET Ambre,
Ely-Rose,
le 13 décembre 2019
fille de Jérémy AGNELLET
et de Sophie PANISSET

COURTOIS Eden,
le 27 août 2019
fille de Thomas COURTOIS
et de Ourida HAMANACHE

*Liste établie en fonction des autorisations de publication accordées.



ETAT CIVIL



*Tous nos vœux
de bonheur à...*

ZOPPI Jacques, Laurent &
POLLET-THIOLLIER Sophie, Claudine
le 20 février 2019

ARNAUD Gilles & KARLESKIND Célia, Carole,
Laure
le 29 mars 2019

CHATELAIN Pierre-Louis, Nicolas &
BOUVET Julie, Laurence, Andrée
le 4 mai 2019

De VERON de la COMBE Frédéric, Louis, Michel,
Marie & NEYRET Marine, Josèphe, Myriam
le 1^{er} juin 2019

DORIER Tim, Fernand, Pierre &
ANGELLOZ-PESSEY Marion, Sarah
le 7 juin 2019

BEAU Valentin, Marc-Emilien &
MIACHON Sophie, Margaux, Delphine
le 31 août 2019

PASSERIEU Yann, Georges, Paul & ARNAUD
Clémence
le 20 septembre 2019

REQUET Stephen, Pierre, Lylia &
DELVA Anouck
le 21 septembre 2019

POLLET-VILLARD Fabien &
LANTANG Lady Angela
le 12 octobre 2019

CRESENT Stéphan, Guy, Pierre &
BROWN Mélanie, Carine, Mathilde
le 19 octobre 2019

JAEG Sébastien, Nicolas &
PRYGA Angélique, Cécilia
le 19 octobre 2019

POLLET-VILLARD Pascal, René &
VANDENDRIESSCHE Annick, Alexandrine, Marie
le 2 novembre 2019



Nous regretterons...

BRUNAUT Marcelle, Chantal,
le 19 janvier 2019

CLAVEL Jean
le 31 janvier 2019

POLLET-VILLARD Jean, Claude
le 9 février 2019

GUITTAT Pierre, Roger
le 14 février 2019

POLLET-VILLARD Lina, Adèle ;
veuve RUPHY,
le 7 mars 2019

DAVID Michèle, Georgette
le 9 mars 2019

LEROY Jacqueline, Andrée, Marcelle ;
veuve GOUSSON, le 24 mars 2019

POLLET-THIOLLIER Nicole, Ida ;
veuve CLAVEL, le 13 juin 2019

MUGNIER Yvonne, Josephite ;
veuve POLLET-VILLARD,
le 20 juillet 2019

GALLAY Marie, Sylvie
le 7 août 2019

MARTINETTI Eldo
le 13 septembre 2019

MOLLIER Claude, Eugène
le 27 septembre 2019

COLLOMB-GROS Colette, Joséphine ;
veuve RIMBOUD,
le 1^{er} octobre 2019

COLLOMB-CLERC Jeannine, Marie ;
veuve THÉVENET, le 6 octobre 2019

BÉTEMPS Juliette, Louise ;
épouse AGNELLET, le 15 octobre 2019

THÉVENET Bernard, Joseph
le 13 novembre 2019

GÉNIX Suzanne, Geneviève ;
veuve HUDRY-CLERGEON,
le 14 novembre 2019

THOVEX Marcel, Jean, Alexandre
le 25 novembre 2019

VULLIEZ Alice, Joséphine ;
épouse AGNELLET, le 16 décembre 2019

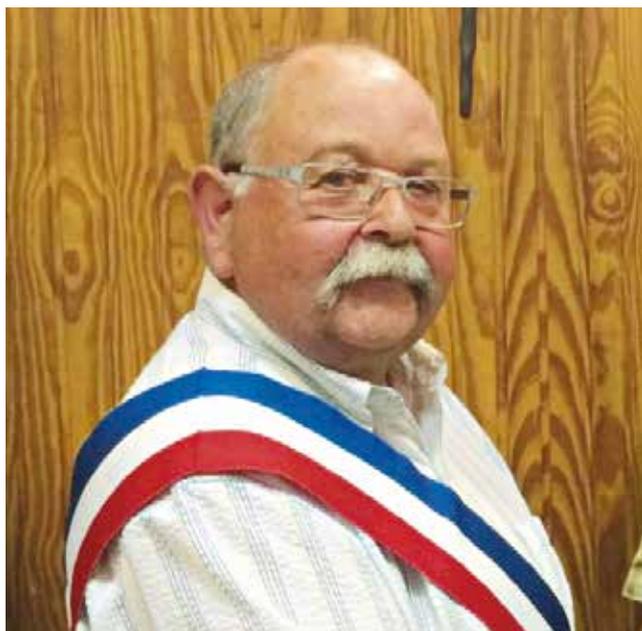
THOVEX Bernard
le 21 décembre 2019





HOMMAGE

MARCEL



THOVEX

Marcel était élu au conseil municipal depuis les élections de mars 2001 et adjoint au maire depuis 2006.

Membre assidu des commissions importantes que sont les commissions d'urbanisme et travaux, Marcel, au cours de ses trois mandats successifs, participa activement à toutes les constructions et tous les travaux réalisés dans notre commune.

Ses compétences, ses connaissances de la commune et de ses habitants auront très largement contribué à servir la cause publique.

Marcel était un homme intègre, consciencieux, impliqué et ponctuel : Quand nous l'entendions siffloter en montant les marches des escaliers de la mairie, nous savions qu'il était l'heure de partir en réunion.

Après le départ de René Baladda, il a tout naturellement été élu adjoint aux travaux par ses collègues du conseil municipal reconnaissant ainsi sa grande valeur et ses compétences pour animer cette commission.

Depuis sa retraite de conducteur du télécabine de Beauregard, il passait une grande partie de son temps à la mairie pour suivre avec une constance exemplaire les missions dont il avait la charge.

L'amour de la nature était sa grande passion, il parlait souvent de son jardin potager et de ses plantations. Sa connaissance de la forêt l'avait bien évidemment conduit à prendre la responsabilité des bois communaux.

Le départ brutal de Marcel nous laisse dans un profond désarroi et nous remplit de chagrin et de tristesse. Sa disparition laissera un grand vide au sein de l'équipe qui continuera au mieux et en sa mémoire, le travail qu'il accomplissait avec tant d'engagement et de conviction. Marcel aura passé trois mandats (19 ans) au service des autres et de son village. Nous lui sommes infiniment reconnaissants de tout ce travail et de son investissement pour la communauté.

Au nom des membres du conseil municipal et du personnel communal, au nom de tous les habitants de La Clusaz, nous lui disons un grand merci.

Adieu Marcel.





dernière minute



Ce mardi 28 janvier 2020, une cérémonie était donnée en l'honneur de Pierre Lestas pour fêter son départ en retraite après 24 années passées au poste de directeur des remontées mécaniques de La Clusaz.

Après un brillant parcours dans la police nationale et notamment en tant que chef de détachement des CRS du secours en montagne de Briançon au grade de Capitaine puis de directeur du centre national d'entraînement à l'alpinisme et au ski des CRS à Chamonix au grade de commandant, il s'oriente vers le secteur public tout en restant dans le domaine de la montagne : c'est ainsi qu'à partir de 1992, il prend un tournant dans sa vie pour travailler dans le domaine des remontées mécaniques. Depuis 1995, il occupait le poste de directeur de la SATELC et ce, comme l'a souligné Monsieur le Maire, André Vittoz, "avec honnêteté, passion et expertise". Sous sa direction, près de trois quart des remontées mécaniques de notre domaine skiable ont été remplacées et deux nouvelles remontées ont été installées : la télécabine du Fernuy et le télémix du Bossonnet.

Pierre Lestas a également été élu par trois fois président de Domaine Skiable de France (DSF) ce qui lui a permis de défendre brillamment les intérêts des stations de tourisme.

Depuis le mois de mai 2019, il a été remplacé à la direction de la SATELC par Jean-Christophe Hoff.

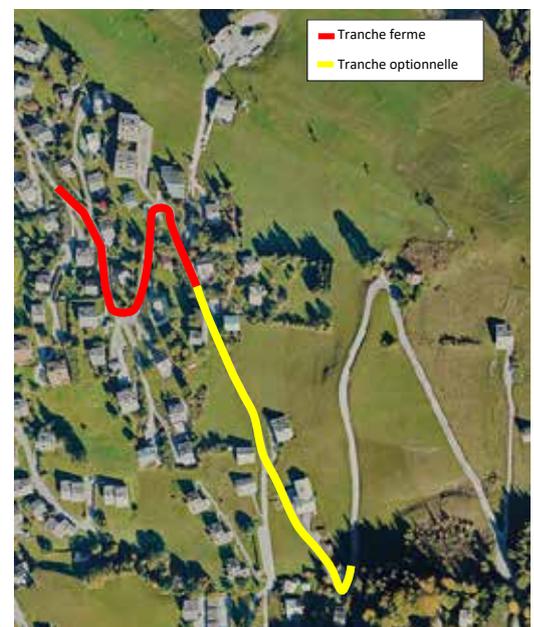
PIERRE LESTAS, DÉPART EN RETRAITE D'UNE FIGURE DE LA STATION

Attention : Perturbation de circulation sur la route du Crêt du Merle

En raison de travaux de renouvellement de réseaux et de restructuration de chaussée, la route du crêt du merle sera barrée à toute circulation en journée sur les mois de mai et juin 2020.

Ci-contre le secteur concerné par les travaux.

Plus d'infos à venir sur le site internet de la mairie www.laclusaz.org et la page Facebook Mairie de La Clusaz





Le magnifique sapin de la place du village avait été sélectionné par Marcel Thovex, élu et adjoint décédé le 25 novembre 2019.

Mairie de La Clusaz

1 place de l'église

74220 LA CLUSAZ

Tél. 04 50 32 65 20

Fax. 04 50 32 65 31

accueil-dgs@laclusaz.fr

www.laclusaz.org



La Clusaz
Haute Savoie - France